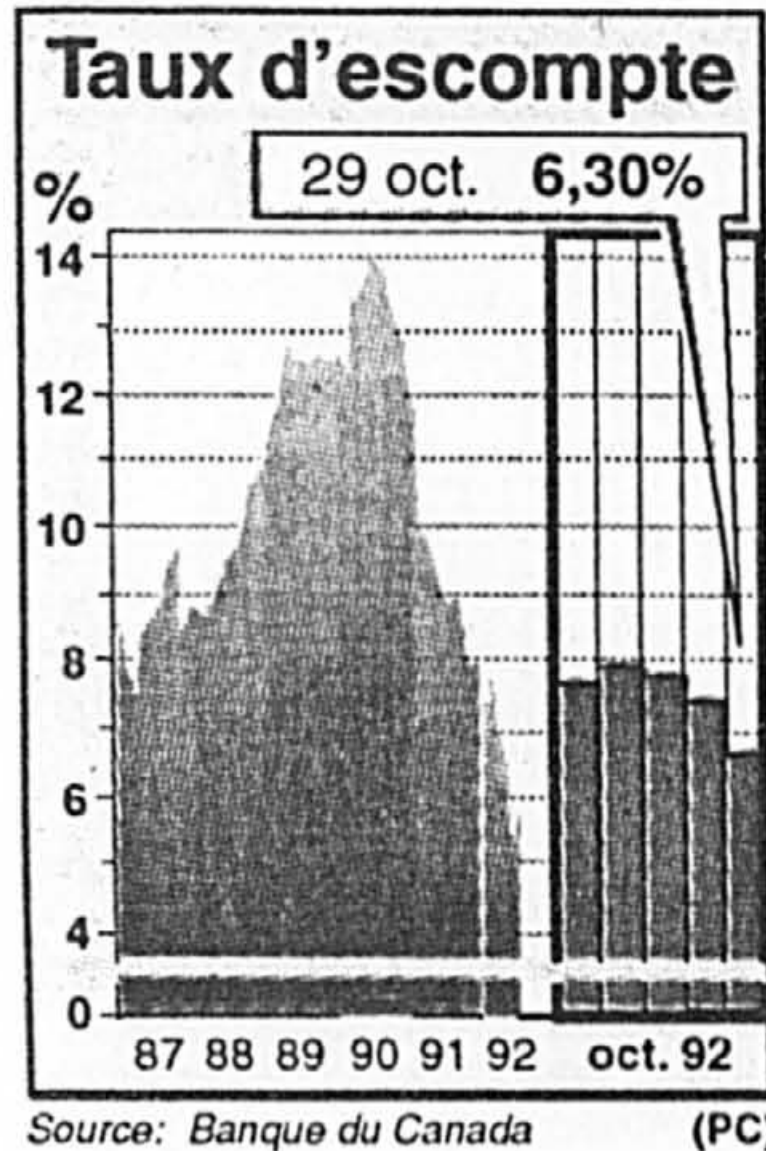


Aujourd'hui



B1 ÉCONOMIE

La baisse du taux d'escompte de la Banque du Canada devrait inciter les banques à charta à réduire à nouveau leur taux préférentiel.

WEEK-END SPORTIF

S1 LE WEEK-END SPORTIF

Nos chroniqueurs vous soumettent quelques suggestions pour le week-end. A lire dans notre nouveau cahier «Week-end sportif».

A3 CUM

Le budget de la Communauté urbaine de Montréal pour 1993 s'élève à 1,15 milliard, une hausse de 0,6% sur celui de cette année.

A4 HECTOR WARNES

Reconnu coupable d'écarts sexuels en Ontario, le psychiatre Hector Warnes démissionne de son poste à l'hôpital Sacre-Coeur de Montréal.

Sommaire

- Annonces classées**
- immobilier C8 à C11
 - marchandises C11
 - emplois C11, C12
 - automobiles C12 à C14
 - propositions d'affaires B6
- Arts et spectacles**
- Informations C1 à C7, C16
 - ciné-horaires C4, C5
 - tele-horaires C7
 - television C16
 - Bandes dessinées C11
 - Bridge C14
 - Décès C15
 - Économie B1 à B10
 - Editorial B2
 - Êtes-vous observateur? ... C8
 - Feuilleton C9
 - Horoscope C10
 - Le monde B12 à B14
 - Loteries — résultats: A4
 - «Mot mystère» C13
 - Mots croisés C12

Kordic a consommé de la cocaïne avec plusieurs joueurs de la LNH

Le coroner pourrait étendre son enquête au hockey professionnel

MICHEL MAROIS
envoyé spécial
La Presse à QUÉBEC

Selon sa fiancée Nancy Massé, John Kordic a consommé de la cocaïne avec plusieurs autres joueurs de la LNH au cours de la période qu'ils ont passée ensemble entre août 1991 et août 1992.

Kordic a joué pour deux équipes durant cette période: les Nordiques de Québec, de la LNH, et les Oilers de Cape Breton, la filiale d'Edmonton dans le ligue Améri-

caine. Le procureur du coroner, Me Jean-Guy Picard avait demandé à Mme Massé de ne pas identifier les joueurs ou les équipes impliqués. Le témoin a toutefois avancé que ces joueurs n'étaient «pas seulement des Nordiques, mais aussi de plusieurs autres équipes».

Ces révélations, survenues dans la sixième journée de l'enquête du coroner Gérald Locas sur la mort de John Kordic, pourraient bien entraîner une extension significative de l'enquête.

«Le témoignage de Mme Massé est encore trop partiel mais il est maintenant évi-

dent pour moi qu'il y a un problème de consommation de cocaïne dans le hockey professionnel», a expliqué le coroner Locas.

Son procureur, Me Jean-Guy Picard, a précisé qu'il ne fallait pas s'attendre à «une procession de joueurs de hockey devant le coroner», mais qu'il serait maintenant «bien difficile de ne pas aborder la question dans le cadre de l'enquête».

«Nous ne voulons pas antagoniser cette affaire, a expliqué Me Picard. Il n'est pas question de nommer des joueurs ou des équipes pour le simple plaisir de la chose.

C'est un peu pourquoi nous n'avons pas poussé plus loin l'interrogatoire de Mme Massé sur la consommation des drogues dans la LNH. D'autres seront mieux placés qu'elle pour le faire.»

Une peur malade des policiers

Mme Massé, qui est danseuse, a décrit dans les grandes lignes la relation qu'elle a entretenue avec John Kordic. Après leur rencontre au mois d'août 1991, ils ont vécu ensemble à partir de novembre jus-

VOIR KORDIC EN A 2

Mulroney veut créer 700 000 emplois

PHILIPPE DUBUISSON
du bureau de La Presse
OTTAWA

Après une décourageante défaite référendaire, le premier ministre Brian Mulroney a voulu relever le moral de ses troupes, hier, affirmant que son gouvernement mettra toutes ses énergies à trouver réponse à la principale préoccupation des électeurs: la relance de l'économie.

Au cours d'une réunion de plus de deux heures du caucus conservateur, la première depuis près de deux mois, M. Mulroney a rapidement fait le post-mortem de la campagne référendaire. Il a ensuite livré un discours économique, soulignant que son gouvernement irait de l'avant avec certains projets pan-canadiens.

«Une réflexion en profondeur s'amorce au sein du gouvernement sur l'économie. Plusieurs projets pan-canadiens sont sur les tables à dessin et pourraient être annoncés au cours des prochains mois pour relancer l'économie. C'est le message qu'il nous a livré», indiquait à La Presse un dé-

VOIR EMPLOIS EN A 2

■ Un groupe fédéral propose un plan de relance fondé sur l'innovation et la qualité totale. Page B 11

■ Mulroney promet de diriger le PC aux élections. Page B 11

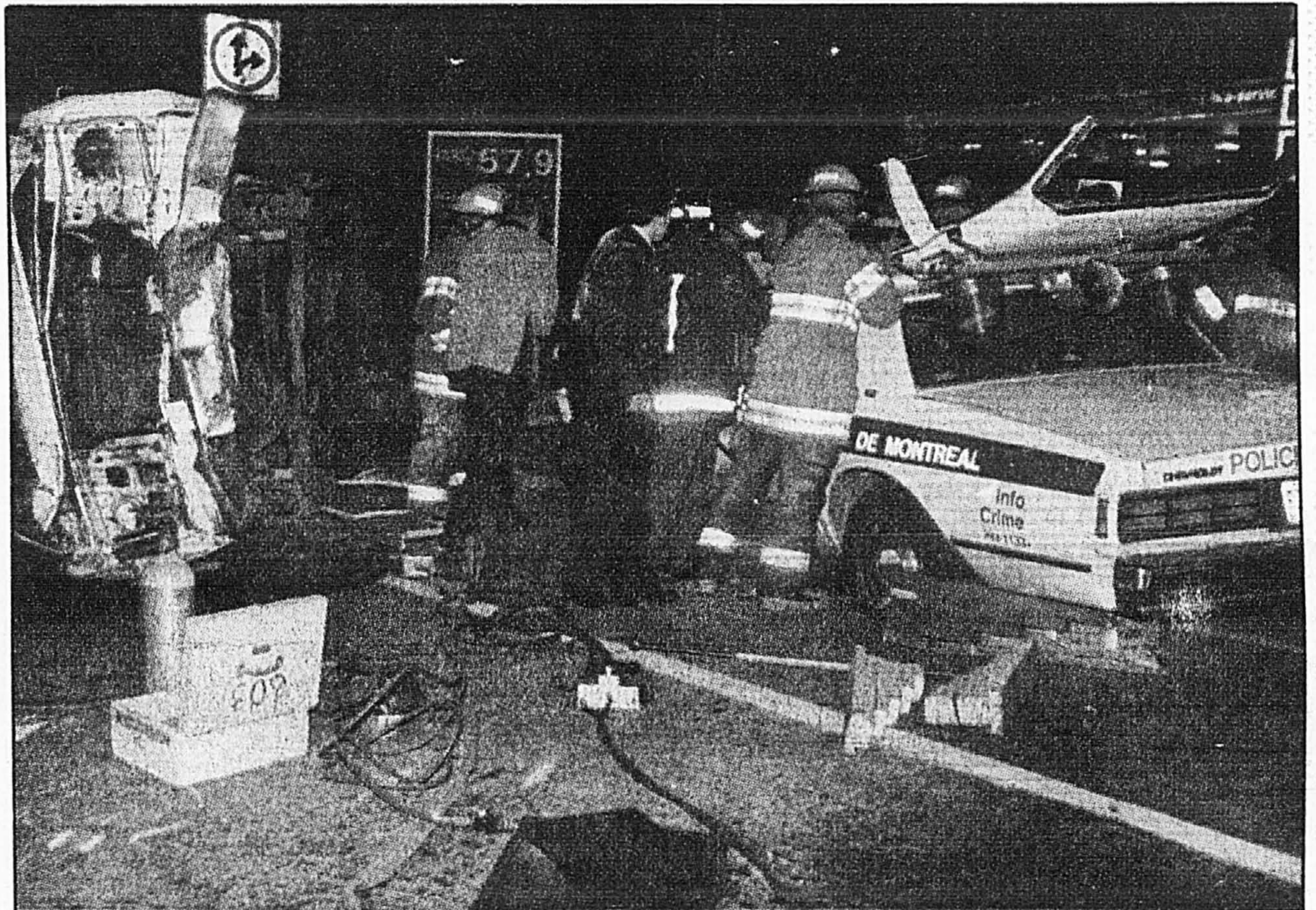
La Cour suprême abolit le délai de prescription dans les cas d'inceste

Presse Canadienne
OTTAWA

La Cour suprême du Canada a statué, hier, que les victimes d'inceste dans leur enfance peuvent attendre d'être des adultes avant d'intenter des poursuites civiles contre leurs agresseurs.

Le tribunal a donc rétabli les dommages de 50 000\$ qu'un jury avait accordés à Karen Miersma, de Guelph en Ontario, mais qu'un juge avait annulés par la suite, parce que la victime avait attendu trop longtemps avant

FUNESTE COLLISION NOCTURNE



Un homme de 24 ans est mort écrasé par la camionnette dans laquelle il se trouvait, à la suite d'une violente collision avec une auto-patrouille de la police de la CUM, angle Saint-Laurent et Sherbrooke, au centre-ville de Montréal. L'accident est survenu à 3 h 49, hier matin. Une camionnette Econoline avec à son bord deux jeunes hommes a d'abord brûlé un feu rouge, boulevard Saint-Laurent, direction nord. La voiture de police roulait rue Sherbrooke. L'impact a été si violent que la victime a été projetée hors de la camionnette, avant d'être écrasée sous ses roues. L'un des deux policiers a subi une fracture de la clavicule, tandis que son compagnon s'en est tiré avec des égratignures. Des accusations de conduite avec facultés affaiblies seront portées contre le conducteur de l'Econoline.

PHOTO GILLES RENAUD, collaboration spéciale

Tabac: les Mohawks tentent d'établir un réseau national de contrebande

PIERRE GINGRAS

Non seulement les Warriors des réserves mohawks de Kahnawake, d'Akwesasne et de Saint-Regis sont-ils les principaux artisans de la contrebande de cigarettes au Canada, mais ils tentent actuellement d'inciter les autres autochtones du pays à former un réseau de distribution national afin d'écouler leur marchandise de façon encore plus efficace.

Les Warriors ont visité au cours des derniers mois des réserves indiennes de l'Alberta et de la Colombie-Britannique à cette fin et des contacts auraient

déjà été établis avec des autochtones des provinces maritimes.

Selon les auteurs de l'étude rendue publique hier sur l'«Évaluation de la contrebande des produits du tabac», les Warriors fournissent aussi en cigarettes originaires des États-Unis des réseaux de contrebandiers asiatiques dans les principales villes canadiennes. De plus les Mohawks sont de plus en plus utilisés par les parrains du crime organisé qui oeuvrent dans le même domaine parce qu'ils ont beaucoup de facilité à passer des cigarettes de contrebande.

Cette étude menée par un ex-agent de la GRC, Rodney Stampler, au nom d'une firme compa-

ble travaillant pour le compte du Conseil canadien des fabricants des produits de tabac, indique que la contrebande de tabac a privé le Canada et les provinces de revenus de 989 millions en 1991 en raison des taxes qui n'ont pu être perçues sur ces produits.

Norton réagit

Pour les auteurs du rapport, il n'y a pas de doute possible, ce sont les taxes considérables imposées sur les cigarettes vendues au Canada qui sont responsables de la situation. Si bien qu'en 1991, le tabac de contrebande représentait 10 p. cent de tout le tabac vendu au Canada par rap-

VOIR TABAC EN A 2

Une mégaproduction de Rozon pour les 80 ans du «fou chantant»

LOUIS-BERNARD ROBITAILLE
collaboration spéciale
PARIS

Charles Trenet, il faut le croire, n'est pas superstitieux. Son agent-producteur non plus — un certain Gilbert Rozon, petit gars de la province du Québec ayant beaucoup prospéré avec l'humour.

Monsieur Charles Trenet, en effet, né en 1913, fêtera ses 80 ans le 18 mai 1993, mais par un somptueux récital à l'Opéra-Bastille de Paris, avec orchestre symphonique et chœurs. Mais, pour lancer comme il se doit ce que Gilbert Rozon appelle «l'année Trenet», un premier

rendez-vous spectaculaire est pris... le vendredi 13 novembre à 13 heures. A ce moment précis sera mis en vente, à Paris, à Montréal, à Bruxelles et à Genève, le nouvel album de Trenet, le premier depuis dix ans. Un album intitulé «Mon coeur s'envole» et composé bien entendu de treize chansons inédites.

Gilbert Rozon, qui avait pris contact il y a douze ans avec un Trenet déjà à la retraite, et pour un seul spectacle au Québec, était progressivement devenu son agent pour les pays hors-France, puis son agent exclusif pour le monde entier. C'est lui qui avait produit son très beau retour au théâtre des Champs-Élysées en 1987, pour ses (pres-

que) 75 ans. Après quoi avait suivi une formidable tournée en France et autour du monde: New York, Japon etc.

Rozon, dont l'admiration pour Trenet est plus que réelle, a fortement contribué à monter cette «année Trenet», qui culminera avec un hommage (forcément) triomphal à l'Opéra-Bastille. «Ce pourrait être, dit Gilbert Rozon dans ses bureaux de la rue Marbeuf aux Champs-Élysées, comme l'hommage que Paris rendit à l'époque à Victor Hugo pour ses 80 ans. Le matin, le président de la République était venu lui rendre visite à son domicile. Tout Paris avait défilé...»

On a beau être un inconditionnel de Rozon, on ne peut pas ne pas être un inconditionnel de Trenet. VOIR ROZON EN A 2



Le pitohui à capuchon.

PHOTO AP

P'tit vlimeux d'oiseau... venimeux

Reuter

WASHINGTON

Un oiseau chanteur au plumage éclatant qui vit dans la jungle de la Nouvelle-Guinée est le premier oiseau venimeux à jamais avoir été découvert.

Beaucoup de vertébrés sont toxiques, mais jusqu'à maintenant, on ne pensait pas qu'il en existait parmi la gent ailée.

L'oiseau en question, appelé pitohui à capuchon, sécrète une toxine qui cause l'engourdissement, la paralysie ou même la

VOIR OISEAU EN A 2



BOURASSA DOIT FAIRE LE MÉNAGE

SUITE DE LA UNE

KORDIC

Kordic a consommé de la cocaïne avec plusieurs joueurs de la LNH qu'en juillet 1992. L'ancien joueur du Canadien et des Nordiques avait alors été appréhendé, à la suite d'une plainte pour voie de faits de Mme Massé, et ils vivaient séparés depuis. Kordic devait comparaître à son enquête préliminaire le lendemain de sa mort.

« Nous étions sur le point de réaménager ensemble, a laissé entendre Mme Massé hier. Nous nous voyions régulièrement. Le jour de sa mort, il m'a appelé trois fois. Il m'a demandé ce que j'avais fait, m'a dit avoir joué à la balle et être fatigué. La dernière fois qu'il a appelé, vers 19 h 30, il m'a dit qu'il avait hâte qu'on revienne ensemble, mais il semblait très triste. »

Mme Massé a raconté que Kordic ne consommait pas de cocaïne quand ils se sont connus. Il aurait toutefois renoué avec la drogue à la fin de l'automne pour s'arrêter, brièvement, qu'à l'occasion d'un séjour d'environ un mois, au printemps, avec l'équipe de hockey de Cape Breton, en Nouvelle-Écosse.

« Quand il en 'faisait', John pouvait consommer de trois à quatre grammes de cocaïne par jour », a expliqué Mme Massé.

« Il devenait paranoïaque, s'enfermait dans une pièce pendant des heures, disait qu'il avait peur des policiers. Quand il en 'faisait', il disait qu'il y avait des caméras et des micros dans la maison, il disait que j'étais moi-même une policière, que mon chien était un chien policier, qu'ils l'attendaient dans la rue... Il disait aussi qu'il avait peur d'être pris par les diri-

geants du hockey. »

Mme Massé a révélé que Kordic avait déjà été victime d'une défaillance physique à la suite d'une consommation de cocaïne. Transporté à l'hôpital, les médecins avaient diagnostiqué des spasmes de l'œsophage et recommandé des tests approfondis auxquels Kordic ne s'était jamais soumis.

Un cycle de stéroïdes pour revenir dans la LNH

Pour la première fois depuis le début des audiences, la mère de Kordic a manifesté un intérêt très vif pour un témoin. Son fils lui avait présenté sa fiancée quelques mois avant sa mort. Mme Kordic n'en a pas moins été bouleversée par certains passages du témoignage, éclatant en sanglots quand les détails relatifs aux drogues ont été abordés.

Mme Massé a notamment raconté qu'elle avait souvent été témoin du dopage de Kordic. « Quand je l'ai rencontré, au mois d'août 1991, il venait de commencer un cycle. Il m'a d'abord dit que c'était la première fois avant d'admettre qu'il l'avait souvent fait. Les cycles duraient de six à huit semaines et il recommençait à tous les trois mois. »

« Il s'injectait des stéroïdes devant moi, toujours au même endroit, dans une fesse. Invité au camp d'entraînement des Oilers d'Edmonton, cet été, il venait de commencer un programme spécial pour le début de la saison de hockey. »

Selon le témoin, Kordic consommait des stéroïdes pour « son image de marque ». « Il était un 'policier' dans la LNH, il était là pour se battre et, à 27 ans, il disait que tous les jeunes voulaient l'essayer. C'est pour ça qu'il se sentait obligé de prendre ça, pour garder sa job. »

À sa peur des policiers, Kordic ajoutait une phobie des aiguilles. Sa fiancée a expliqué qu'il éprouvait des ennuis à s'administrer des stéroïdes.

Triste paradoxe, John Kordic est apparemment mort d'une overdose, entouré de policiers. □

EMPLOIS

Mulroney veut créer 700 000 emplois

puté à l'issue de la réunion à huis clos.

Selon nos informations, M. Mulroney a souligné devant ses troupes que si chacune des 700 000 petites et moyennes entreprises canadiennes embauchaient une personne, 700 000 emplois seraient créés au pays. Une déclaration qui pourrait devenir le slogan de la prochaine campagne électorale.

Le premier ministre canadien a notamment souligné devant ses députés que son gouvernement, en collaboration avec les provinces, lancerait un programme de réfection des routes. Le projet pourrait être ficelé lors de la rencontre fédérale-provinciale des ministres des Finances prévue le mois prochain. Le dossier du TGV (train à grande vitesse) entre Québec et Windsor pourrait aussi être débloqué.

Mais en raison de sa situation financière difficile, le gouvernement fédéral a peu de marge de manoeuvre pour multiplier les initiatives créatrices d'emplois. Les données publiées hier par le ministère des Finances démontrent que le déficit fédéral est loin de se résorber comme prévu, comme le rapportait *La Presse*. Il pourrait se situer, encore cette année, au-dessus de la barre des 31 milliards.

Pour les cinq premiers mois de l'exercice financier 1992-93, amorcé en avril, le gouvernement fédéral accuse un déficit de 16,9 milliards comparativement à 17,1 milliards à pareille date l'an dernier. Les recettes provenant de l'impôt des particuliers et des sociétés ainsi que les revenus tirés de la TPS sont nettement plus faibles que prévus.

« La faiblesse de l'économie crée une pression à la hausse sur le déficit, a déclaré le ministre des Finances Don Mazankowski. Nous révisons les dépenses de programmes pour tenter de les comprimer. »

Le ministre des Finances a répété hier qu'il entendait faire une déclaration sur l'état de l'économie et des finances publiques d'ici un mois. Cette déclaration pourrait prendre la forme d'un mini-budget destiné à rassurer les marchés financiers. La firme de notation américaine Moody's a placé sous surveillance la dette en devise étrangère du gouvernement fédéral.

Le gouvernement fédéral avait prévu dans son budget de février dernier de réduire à 27,5 milliards le déficit pour l'exercice 1992-93 par rapport aux 31,4 milliards de l'exercice précédent. Tout indique que l'excédent des dépenses sur les revenus sera supérieur à 31 milliards sans un sérieux coup de barre du côté des dépenses.

Le gouvernement conservateur prévoit néanmoins plusieurs ini-

tiatives à saveur économique au cours des prochains mois :

■ Le ministre de l'Industrie, des sciences et de la technologie, Michael Wilson, doit donner suite à des cours des prochains semaines à certaines recommandations contenues dans la plan d'action dévoilé hier par le comité directeur de l'Initiative sur la prospérité ;

■ le Secrétaire d'Etat, Robert de Cotret, a remis au premier ministre son rapport sur la restructuration de l'administration gouvernementale. Le premier ministre devrait y donner suite en annonçant le regroupement ou l'abolition de ministères et agences gouvernementales ;

■ le président du Conseil du trésor, Gilles Loiselle, devrait présenter un budget révisé des dépenses visant à contenir sous la barre des 30 milliards le déficit budgétaire pour l'exercice 1992-93 et à dégager une marge de manoeuvre pour lancer de nouvelles initiatives créatrices d'emplois et stimuler l'embauche au sein des entreprises. □

TABAC

Tabac : les Mohawks tentent d'établir un réseau national de contrebande

port à deux p. cent l'année précédente. Ces chiffres devraient être encore plus élevés cette année d'autant plus que la vente au noir de cigarettes américaines « grimpe à un rythme alarmant », dit le rapport.

La plupart des cigarettes de contrebande sont des cigarettes canadiennes qui ont été vendues aux États-Unis pour fins de ventes locales. Ces produits traversent ensuite la frontière pour être vendus au pays, à environ 35 \$ de moins la cartouche que si elles étaient taxées normalement. Selon les auteurs de l'étude, même la taxe spéciale de 8 \$ la cartouche imposée par le gouvernement canadien pour enrayer l'exportation aux États-Unis n'a pas enrayer le trafic. Elle a même permis l'émergence de nouveaux produits de contrebande fabriqués au goût des consommateurs canadiens. Dans certains cas, l'emballage et l'étiquetage de ces cigarettes ont été modifiés par des autochtones américains afin d'imiter des marques canadiennes.

Cette taxe imposée le 12 février dernier a cependant été abolie deux mois plus tard à la suite de pressions des fabricants de tabac.

Présent dans le même hôtel où l'on dévoilait le rapport, le chef de bande de Kahnawake, Joe Norton, a réfuté du revers de la main les accusations de contrebande. Selon lui, la frontière canado-américaine est une création des Blancs. Les Mohawks ne connaissent pas de frontières. Il ne saurait donc être question de contrebande, a-t-il dit. Il considère aussi que la vente de cigarettes est l'une des ressources économiques des Mohawks et qu'on pourrait tout aussi bien transiger de la même façon des souliers ou des meubles. « Mais peu importent nos gestes, on nous dirait encore qu'on est de travers. »

Des diplomates étrangers

Mais selon les auteurs de l'étude, il n'y a pas que les Mohawks, la pègre ou le crime organisée qui s'adonnent au trafic. De nombreux diplomates étrangers en poste au Canada ont aussi découvert qu'il s'agissait-là d'une méthode aisée d'arrondir leurs fins de mois.

Ces diplomates ont le droit d'acheter des cigarettes directement des manufacturiers sans payer de droits ou de taxes. Or si les ventes de cigarettes aux gens des ambassades et des consulats ont été relativement stables ces dernières années, baissant même entre 1988 et 1989, elles ont connu un bond spectaculaire de 1990 à 1991 passant de 22,8 millions de cigarettes à 114 millions, l'équivalent de 557 000 cartouches, une valeur de plus de 20 millions.

Le corps diplomatique étranger est composé d'environ 600 personnes et statistiquement, chacune d'entre-elles aurait consommé 1000 cartouches au cours de la dernière année. L'enquête fait plutôt valoir que 90 millions de ces cigarettes auraient été vendues illégalement. Même si tous ces achats de produits de tabac par les diplomates sont enregistrés, il a été impossible de savoir le nom des pays dont la délégation avait été prise soudainement d'un désir inassouvi de fumer.

Des milliers de Canadiens participent aussi à leur façon à la contrebande, transigeant quelques cartouches à la fois. Tous les moyens sont bons pour en importer illégalement et on en trouve même cachées dans des dindons congelés.

Les auteurs de l'étude estiment même que cette forme de criminalité est courante chez une bonne partie de la population ce qui n'est pas de bon augure pour la moralité de la société. Si bien

que la « police spéciale » mise sur pied pour contrer le phénomène est inutile et impuissante en dépit de ses saisies importantes, disent-ils. Selon le ministère québécois du Revenu, au 30 septembre, on avait saisi pour quatre millions de produits du tabac cette année.

Y a-t-il des solutions? S'il évite directement de répondre à la question, les auteurs du rapport laissent voir dans leur document qu'une baisse des taxes pour que les cigarettes américaines et canadiennes soient de prix équivalents, pourrait résoudre une bonne partie du problème. □

INCESTE

La Cour suprême abolit le délai de prescription dans les cas d'inceste

ment au moment où elles entreprennent une thérapie.

Dans le cas de Karen, les agressions sexuelles ont commencé au moment où elle était âgée de neuf ans. Elles se sont terminées huit ans plus tard, à son départ de la maison. Elle a porté plainte à l'âge de 28 ans.

Autres poursuites

« Les dommages causés par l'inceste sont particulièrement complexes et dévastateurs, se manifestant souvent d'une façon lente et imperceptible, de sorte que la victime ne peut seulement réaliser le tort qu'on lui a fait, et ses causes, que longtemps après (l'expiration) de la limite », a écrit le juge Gérard LaForest.

La Colombie-Britannique a modifié ses lois, récemment, afin de permettre aux victimes d'agressions sexuelles dans l'enfance d'intenter des poursuites n'importe quand.

À Toronto, le procureur général Howard Hampton a fait savoir qu'un projet de loi dans le même sens que celui de la Colombie-Britannique sera déposé à l'Assemblée législative de l'Ontario avant Noël.

Me James Neeb, l'avocat de Karen Miersma, a prédit que le jugement du plus haut tribunal du pays va susciter un grand nombre de plaintes judiciaires de la part d'adultes qui, dans leur enfance, ont été victimes d'agressions sexuelles.

« Pour des raisons évidentes, a noté le juge LaForest, la société a imposé aux parents l'obligation de s'occuper de leurs enfants, de les protéger et de les éduquer. L'inceste constitue une odieuse violation de cette obligation. » □

ROZON

Une méga production de Rozon pour les 80 ans du « fou chantant »

tionnel de Trenet et un petit amateur de Hugo, la comparaison paraît audacieuse. Il est certain en tout cas que ce récit sera un événement de première grandeur à Paris.

Il est probable entre-temps que le disque sortant le 13 novembre fera aussi un malheur. Déjà le récit des 87 enregistré en public (double) s'est plus que bien vendu (200 000 copies comme le dit Rozon). Un album lancé en 1972 était passé inaperçu. Mais, de l'avis général, l'opération avait été montée très distraitairement, à la fois par Trenet — qui n'a pas besoin de ça pour vivre —, et par des producteurs un peu négligents.

Avec « Mon cœur s'envole », il s'agit d'un produit haut de gamme, soigneusement mis au point et réalisé avec tous les énormes moyens financiers et techniques actuels: au moins un demi-million de dollars de frais avant l'impression de la première copie. Quant au budget de publicité et de promotion dans l'année, il se chiffre en millions de dollars. Quant au nombre de copies pour la mise en place initiale, il tourne par centaines de milliers.

Où donner de son sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants :

● à Montréal : Centre des donneurs de sang, 2991 est, rue Sherbrooke, Centre commercial Maisonneuve (métro Préfontaine), de 9 h à 18 h ;

● à Sainte-Marthe-sur-le-lac : organisée par les agents du Permanent de Saint-Eustache, Promenades Deux-Montagnes, 2801, boul. des Promenades, de 14 h 30 à 20 h 30 ;

● à Sorel : Les Promenades de Sorel en collaboration avec les Filles d'Isabelle, 450, boul. Poliquin, de 14 h 30 à 20 h 30 ;

● à LeGardeur : organisée par la Sécurité publique, centre récréatif, 1, montée des Arsenaux, de 14 h 30 à 20 h 30.

Le lancement du disque — et de cette « année Trenet » — est concoctée avec un grand luxe de soins. Un certain nombre de médias parisiens ont été conviés à venir écouter sur place la copie DAT originale de l'album. Dans la journée d'hier, toutes les stations de radio importantes recevaient le 45-tours qui servira de « teaser » au lancement. La chanson, plutôt enlevée, s'appelle « Le Cor ». Quant aux médias, ils doivent en principe publier d'importants articles à la veille même de la sortie de l'album.

Une machine impressionnante, ne serait-ce que sur le plan financier. Mais la maison Rozon en a vu d'autres qui, seulement en France, gère l'énorme succès de « Surprise sur prise » (passée maintenant sur la 2), des émissions tirées du Festival « Juste pour rire » (achetées cher) et, entre autres, la carrière fructueuse de Michel Courtemanche. Mais Trenet c'est autre chose: Victor Hugo ou pas, l'étonnant jeune homme de presque 80 ans l'un des monuments dans le siècle au rayon des variétés. □

OISEAU

P'tit vilmeux d'oiseau... venimeux mort au contact avec sa peau ou ses plumes.

C'est tout à fait par hasard que cette propriété a été découverte par les chercheurs, bien que les indigènes l'aient connue depuis longtemps déjà, puisqu'ils affirment que l'oiseau doit être écorché et cuit selon un procédé spécial avant d'être consommé.

Lors d'une expédition qu'il effectuait dans la jungle de Nouvelle-Guinée en 1989, un chercheur du nom de John Dumbacher s'était infligé des coupures aux mains en libérant plusieurs pitouhous du filet dans lequel ils s'étaient pris. Il lécha les blessures, et perdit immédiatement toute sensation dans sa bouche. Il mit tout d'abord l'incident sur le compte d'une plante avec laquelle il aurait pu entrer en contact, mais le doute s'installa peu à peu dans son esprit, et l'année suivante, il retourna sur les lieux pour en apprendre plus sur le pitouhi.

Une analyse de l'oiseau en laboratoire a permis d'établir que la peau et les plumes de celui-ci étaient enduits d'homobatrachotoxine, une toxine analogue à celle que sécrètent les grenouilles à dard empoisonné de l'Amazonie. Un extrait du poison contenu dans une parcelle de 10 milligrammes de peau tua une souris en moins de 20 minutes. Le poison agit en coupant le signal électrique entre le nerf et les cellules musculaires.

Selon Dumbacher, dont les conclusions sont publiées dans le numéro courant de la revue *Science*, le poison dont sont enduites les plumes de l'oiseau avertissent ses prédateurs qu'il est venimeux.

« Il ne sert à rien à un animal d'empoisonner son prédateur s'il a déjà été mangé. Il faut qu'il l'avertisse du danger pendant qu'il est encore bien en vie... » conclut le chercheur. □

Stéroïdes : la GRC enquête chez les hockeyeurs juniors

MICHEL MAROIS
QUÉBEC

■ Un canular monté par deux jeunes a permis hier d'apprendre que la Gendarmerie Royale du Canada s'intéressait au phénomène de la consommation des stéroïdes anabolisants dans la Ligue de hockey junior majeur du Québec.

Deux jeunes se faisant passer pour des joueurs de la LHJM ont appelé dans la nuit d'hier l'animateur Gilles Baril, sur les ondes du réseau RadioMutuel, pour dénoncer la consommation des stéroïdes chez les Harfangs de Beauport et les autres équipes de la ligue. Des journalistes de la station ont découvert par la suite que les individus n'étaient pas des joueurs et, qu'au mieux, l'un d'eux

connaissait un joueur des Harfangs.

L'histoire avait toutefois déjà fait le tour du Québec et la direction de la LHJM avait eu le temps de la commenter. Le vice-président de la ligue, Maurice Filion, a expliqué : « La GRC a déjà été appelée à enquêter sur une équipe, les Lynx de Saint-Jean, il y a environ un mois (à la suite de la publication d'informations dans *La Presse*). Aucune preuve n'avait alors été trouvée. Cette fois, nous allons contacter les équipes concernées et nous demanderons encore à la GRC d'enquêter. »

Le président de la ligue, Gilles Courteau, a lui-même souhaité que toute la lumière soit faite sur cette affaire, dont le caractère loufoque ne doit pas dissimuler la possible gravité.

Les organismes de santé s'opposent à une baisse des taxes sur le tabac

PIERRE GINGRAS

■ Les organismes de santé estiment que le gouvernement ferait une erreur grave en réduisant les taxes sur la cigarette.

Non seulement la société perdrait-elle ainsi des revenus considérables — on parle de plusieurs milliards par année —, mais la hausse inévitable du nombre de fumeurs à la suite de cette mesure provoquerait des milliers de morts de plus par le cancer du poumon. Cela représente, à leur avis, des pertes incalculables en matière de productivité et de soins de santé.

Selon certaines estimations avancées hier par la Fondation des maladies du cœur du Canada et par la Société canadienne du cancer, chaque année le tabagisme coûte de sept à huit milliards par année à la société canadienne et serait responsable de 38 000 décès au pays.

Les deux organismes tenaient hier une conférence de presse afin d'inciter les médias à se méfier du rapport qui devait être rendu public au cours de la journée sur la contrebande de la cigarette. Selon eux, cette étude n'est qu'une facette de la stratégie pour

amener le gouvernement à réduire les taxes sur le tabac. « Il est démontré que c'est la hausse du prix du tabac qui incite le plus les gens à cesser de fumer. Et on parle de baisser les taxes pour contrer la contrebande. Pourtant, en dollars constants et en rapport avec les revenus actuels des gens, le prix des cigarettes n'a pas augmenté depuis des décennies », a indiqué le porte-parole de la Société canadienne du cancer.

Les organismes de santé estiment au contraire que le gouvernement canadien devrait faire pression sur les États-Unis pour que les taxes sur les cigarettes américaines augmentent. Les sept pays industrialisés d'Europe, ainsi que le Canada, perçoivent des taxes qui correspondent environ à 70 p. cent de la valeur du paquet. Aux États-Unis, cette proportion est de l'ordre de 30 p. cent seulement. On suggère donc notamment de réinstaurer la taxe à l'exportation et de faire en sorte que les cigarettes vendues aux États-Unis soient bien identifiées afin de mieux les détecter lorsqu'elles repassent au Canada en contrebande.

« Le Canada est un leader mondial en matière de lutte au tabagisme, et il doit poursuivre son action », estiment-ils.

La Quotidienne
tirage d'hier

à trois chiffres
à quatre chiffres

223
8511

ABONNEMENT 285-6911
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30

ANNONCES CLASSÉES
Commandes ou corrections
lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 285-7111

GRANDES ANNONCES
Détailants 285-7202
National, Télé+ 285-7306
Vacances, Voyages 285-7265
Carrières et professions, nominations 285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.T.E.E., 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement : numéro 1400 - Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1516.

RENSEIGNEMENTS 285-7272



VENDREDI 30 OCTOBRE 1992 44-5-01

la famille Mailhot

au SALON INTERNATIONAL
TOURISME
VOYAGES



Après six ans en mer autour du monde, la famille Mailhot débarque au Salon international tourisme voyages. Pendant 3 jours, au stand 817, le public est invité à les rencontrer. À la Place d'animation, vendredi à 19 h 30 et dimanche à 15 h 00, ils raconteront leur passionnante expérience.

PLACE AU VOYAGE
PLACE BONAVENTURE
DU 30 OCTOBRE
AU 1er
NOVEMBRE
1992

La CUM propose une infime hausse budgétaire

GILLES GAUTHIER

Le président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), Michel Hamelin, annonce ce matin que la proposition budgétaire de cet organisme pour 1993 s'élève à 1,15 milliard, une hausse de 7 millions ou 0,6 p. cent par rapport à cette année.

La contribution de la Ville de Montréal et des municipalités de banlieue de l'île au financement de ce budget s'accroît de 1,4 p. cent, soit 12,25 millions, augmentant de 884,54 millions à 896,8 millions.

Les subventions du gouvernement du Québec passent de 199,6 millions à 206,36 millions, 3,4 p. cent de plus. Les « autres revenus » chutent de 19,3 p. cent, de 62,1 millions à 50,08 millions.

Le coût du service de police de la CUM sera inférieur à celui de la proposition budgétaire qui avait été présentée il y a quelques semaines et qui demandait une somme de 404,8 millions. M. Hamelin

annoncera qu'un étalement de certaines dépenses et des compressions ont permis de ramener le total sous la barre des 400 millions, plus précisément à 396,72 millions. Ce qui constitue une hausse de 7,95 millions ou 2 p. cent par rapport aux 388,77 millions qui avaient été inscrits dans le budget de 1992.

On confirme par ailleurs un « gel » des contributions de la Communauté urbaine à sa Société de transport. Elles demeurent à 305,25 millions.

Le fardeau du « service de la dette » coûtera 306,56 millions aux contribu-

bles, une hausse de 0,8 p. cent (2,3 millions) comparativement à cette année.

Les autres dépenses de la CUM diminuent de 3,24 millions (2,2 p. cent), passant de 147,96 millions à 144,72 millions.

La proposition budgétaire, qui a fait l'objet de nombreuses négociations en privé entre la Ville de Montréal et les villes de banlieue, sera maintenant soumise à un examen public par les commissions et le conseil de la CUM avant d'être adoptée.

Agressions sexuelles: des sentences trop clémentes au goût de la Cour d'appel

LUCIE CÔTÉ

Coupable de deux agressions sexuelles très violentes, Denis Bélanger, qui avait reçu des sentences totalisant 14 ans de prison en février dernier, devra finalement purger une peine de 22 ans, a décidé mardi la Cour d'appel.

La Cour d'appel, explique le juge Michel Proulx dans sa décision, considère que le juge Yves Lagacé n'aurait pas dû imposer des peines concurrentes, mais bien consécutives.

La Cour d'appel a imposé une peine de 10 ans pour la première agression, et de 12 ans pour la seconde.

«Chacune des deux agressions justifiait séparément une peine se situant près du total de 14 ans retenu par lui (le juge Lagacé) (...) J'estime que le total de 14 ans pour ces deux incidents ne reflète pas la triste et brutale réalité de ce dossier», écrit le juge Proulx dans son opinion, à laquelle souscrivent les juges Jean-Louis Baudoin et Marie Deschamps.

Le ministère public, qui en avait appelé de la décision du juge Lagacé, réclamait l'emprisonnement à perpétuité.

Denis Bélanger avait reconnu sa culpabilité à des accusations de vol, de menaces, de séquestration et d'agression sexuelle. L'accusé, qui possède de nombreux antécédents judiciaires, a commis à Laval les deux crimes dont il est ici question à trois mois d'intervalle, le 9 janvier 1991 et le 18 avril 1991.

La première fois, il s'est attaqué à une adolescente. Depuis, la jeune fille se plaint de pertes de mémoire, de cauchemars et de peurs, lorsqu'elle est seule ou qu'il fait noir.

La deuxième victime était une femme déjà malade, dont le récit «suscite révolte et réprobation devant l'acharnement et la violence manifestées par l'agresseur», écrit le juge Proulx.

L'accusé s'est introduit chez elle par effraction, l'a agressée pendant quatre heures et est parti avec ses bijoux et ses cartes de crédit. Elle est restée terrorisée et, devenue dépressive, est incapable désormais de demeurer seule un seul instant.

Denis Bélanger était en probation depuis sept mois lors de la première agression, après avoir reçu une sentence suspendue le 14 juin 1990 pour une autre agression sexuelle.

Il souffre de troubles psychologiques graves nécessitant un traitement prolongé et présente un danger pour la société, selon deux psychiatres.

Il avait abandonné les traitements entrepris lors de sa dernière condamnation parce que les individus qu'il devait côtoyer avaient des fantasmes qui lui faisaient peur, relate le juge Proulx, qui a trouvé ces raisons peu sérieuses.



PHOTO JEAN GOUILL, La Presse

De grands voyageurs au Salon du tourisme

Le quatrième Salon international tourisme voyages s'est ouvert hier à la place Bonaventure, en présence du ministre du Tourisme, André Vallerand (à gauche). On a profité de l'occasion pour rendre hommage à Carl Mailhot et à sa femme Dominique Manny qui, avec leurs enfants, reviennent d'une odyssée de six ans sur les mers, à travers le monde. Plus de 350 exposants provenant de 70 pays participent à cet événement ce week-end. La famille Mailhot sera constamment sur place et elle prononcera deux conférences, l'une à 19h30, ce soir, l'autre à 15h, dimanche.

La sécurité des policiers de la SQ n'est plus assurée à Oka, prétend le chef Peltier

BRUNO BISSON

Le grand chef de Kanesatake, M. Jerry Peltier, a fait grimper de quelques crans la tension latente entre les Mohawks et la Sûreté du Québec, hier, en affirmant que la sécurité des policiers qui patrouillent ce secteur n'est désormais plus garantie et qu'ils devront s'y aventurer «à leurs risques et périls».

M. Peltier a brandi cette menace à peine voilée en conférence de presse, réagissant à un sérieux accrochage, survenu mercredi, et au cours duquel des policiers de la SQ auraient tiré à quinze reprises en direction d'une voiture suspecte.

Répétant plusieurs fois qu'il en avait marre (*I'm sick and tired*) d'inciter les siens au calme contre «les agressions de la SQ», le chef Peltier est allé jusqu'à remercier la population du Québec d'avoir dit non à l'accord de Charlottetown parce que cet accord, a-t-il soutenu, aurait servi de justification à ce genre d'incident. Il n'a pas précisé en quoi.

Le chef Peltier, flanqué de son homologue de Kahnawake, M. Joe Norton, s'est bien gardé de dire clairement que des Mohawks d'Oka ont l'intention de s'armer pour faire face à la Sûreté du Québec. «Mais il y a des gens qui ont peur et qui veulent se protéger, et protéger leur famille», a-t-il ajouté.

Pour sa part, la SQ a confirmé que des agents avaient été forcés d'utiliser leur arme de service lors de l'incident en raison du comportement du conducteur de cette voiture suspecte qui aurait volontairement tenté de pousser la voiture de police hors de la route.

De plus, dans un communiqué émis en fin d'après-midi, la SQ a précisé que le suspect, qui serait originaire de la réserve d'Akwesasne, près de Cornwall, était armé.

Après avoir actionné les gyrophares et leur sirène, les deux agents auraient pris la voiture en chasse en constatant que son chauffeur accélérât.

«Devant le refus du fuyard et l'accélération subite du véhicule poursuivi, affirme la SQ, les policiers ont réussi à doubler le véhicule par la gauche pour arriver à sa hauteur, et constater que le conducteur taufit avait dans sa main droite une arme de poing.»

Un peu plus loin, le véhicule poursuivi aurait alors tenté de faire perdre le contrôle au conducteur de l'auto-patrouille. Ce n'est qu'à ce moment-là que le policier, prenant place du côté passager, aurait fait feu, «voyant leur vie en péril».

Le véhicule immatriculé en Ontario ne s'est pas arrêté. Mais quelques instants plus tard, le conducteur suspect aurait tenté une autre fois de pousser la voiture de police hors de la route, après quoi les policiers ont abandonné la poursuite, et demandé du renfort. Les enquêteurs n'ont obtenu aucune aide des Mohawks, ni du conseil de bande, qui connaît l'identité du suspect.

«Un policier est autorisé à utiliser son arme s'il juge que sa vie peut être en danger», a laconiquement déclaré, hier, M. Robert Poëti, responsable des relations publiques de la SQ.

M. Poëti a précisé que le nombre des coups de feu tirés a été consigné dans le rapport interne rédigé par les agents, mais il a refusé de préciser à *La Presse* combien de balles furent tirées.

En conférence de presse, hier, le chef Peltier a affirmé que «les policiers visaient le réservoir à essence» en exhibant des photos montrant un impact de balle sur le pare-choc arrière, et d'autres

montrant très clairement la lunette arrière du véhicule criblée de nombreux petits trous.

La SQ a démenti cette information affirmant que les policiers visaient les pneus du véhicule suspect.

Le chef Joe Norton, beaucoup plus calme que son homologue de la région d'Oka, a affirmé pour sa part que même si les cas de «harcèlement» sont beaucoup moins visibles à Kahnawake, ils ne sont pas pour autant moins nombreux. Le chef a précisé que ce sont surtout des gens de l'extérieur de la réserve, venus «pour affaires» sur la réserve, qui sont victimes du «harcèlement» de la SQ et de la GRC, qui patrouillent les abords de Kahnawake.

Disons enfin que selon le communiqué de la SQ, le ministre de la Sécurité publique du Québec, M. Claude Ryan, a demandé qu'on lui soumette un rapport complet sur l'incident tout en précisant «que la SQ a toujours le mandat de patrouiller le territoire de la région d'Oka et d'assurer la sécurité des citoyens».

À Akwesasne, les Warriors vont viser la SQ avec des pistolets à peinture... à l'Halloween!

MARCEL LAROCHE

Pendant que des milliers de petits monstres, vampires et sorcières s'apprêtent à célébrer l'Halloween dans la joie et la gaieté, un groupe de Warriors de la réserve amérindienne d'Akwesasne auraient l'intention de «s'attaquer» aux policiers avec des jets de pistolets à peinture.

Pour mener à bien ce qu'ils appellent un «pow-wow» de l'Halloween, certains Mohawks se seraient même procuré une bonne dizaine de fusils à peinture, sans compter quelque 2000 bonbonnes de colorants spécialement destinées aux policiers de la SQ.

C'est ce qu'a appris hier de source policière *La Presse* qui n'a pu cependant obtenir confirmation auprès du Conseil de bande d'Akwesasne, réserve située aux frontières du Québec, de l'Ontario et des États-Unis.

Selon les renseignements obtenus par *La Presse*, des Amérindiens auraient prévu porter des déguisements semblables à

ceux de «Lasagne» pour courir les rues de la réserve. Armés de pistolets à peinture, ce groupe de fêtards auraient l'intention de «tirer à vue» sur tout agent de la paix rencontré sur leur route.

Affirmant avoir eu vent de cette rumeur, le caporal Robert Poëti, responsable des affaires publiques à la SQ de Montréal, a indiqué à *La Presse* qu'une attention toute spéciale allait être exercée samedi soir aux abords de la réserve d'Akwesasne. Sans vouloir présumer des intentions pour le moins particulières des Mohawks qui célèbreront l'Halloween, le porte-parole de la SQ a rappelé que cette soirée avait été marquée l'an dernier par de malheureux incidents.

On se souviendra que les habitants de cette réserve amérindienne avaient festoyé bruyamment l'an dernier, une situation qui avait nécessité une intervention policière.

Malgré une certaine atmosphère de confrontation pressentie pour le soir de l'Halloween, des policiers de la SQ seront tout de même présents à Akwesasne pour assurer l'ordre et la sécurité.

L'EXPRESS DU MATIN

FABRIKANT DÉBOUTÉ

Valéry Fabrikant, qui s'était adressé à la Cour d'appel pour obtenir le matériel — documentation, ordinateur etc — qu'il estime nécessaire à la préparation de sa cause, a vu sa demande refusée une deuxième fois hier par le juge Gerald McCarthy. Le juge Réjean Paul de la Cour supérieure avait déjà rejeté il y a un mois la requête du professeur de génie mécanique, accusé d'être l'auteur de la tuerie du 24 août dernier, à l'université Concordia. L'accusé affirme que ses conditions de détention — normales, pareilles à celles des autres détenus — ne lui permettent pas de préparer convenablement sa défense et que son droit à une défense pleine et entière n'est pas respecté. Fabrikant s'était adressé à la Cour d'appel notamment parce qu'il prétendait que le juge Paul avait erré en ne tenant pas compte des circonstances particulières de sa situation (il est détenu et assure lui-même sa défense, sans avocat).

VANDALISME

La police de Gatineau enquête sur des actes de vandalisme commis au cimetière de la paroisse Sainte-Rose-de-Lima, dans cette municipalité de l'Outaouais. C'est le deuxième saccage dans un cimetière de cette région depuis une semaine, après celui de Buckingham où six pierres tombales datant des années 1850 ont été endommagées. Au cimetière Sainte-Rose-de-Lima, 32 pierres tombales ont été renversées ou brisées. La responsable du cimetière, Louise Sans-Cartier, s'expliquait mal, hier, les motifs qui ont pu pousser des gens à de tels actes.

INCENDIAIRE À L'OEUVRE

Les pompiers de Pierrefonds sont aux prises avec un incendiaire soupçonné d'avoir allumé une demi-douzaine d'incendies criminels en moins d'une semaine. Une quinzaine d'incendies suspects ont été répertoriés depuis un mois dans le secteur de la Place Riviera, près de Roxboro. Mercredi seulement, les pompiers ont dû faire face à six incendies, dont trois seraient d'origine criminelle. La plupart des braquiers suspects ont pris naissance dans des boîtes à déchets, sous des escaliers, dans des remises de sous-sol d'immeubles à appartements. Le suspect utilise du papier journal pour nourrir le feu. Jusqu'à maintenant, les incendies n'ont pas fait de dommages majeurs, ni de blessés. Les pompiers et la police aimeraient toutefois mettre la main au collet du suspect avant qu'il ne soit trop tard. Toute information à son sujet peut être transmise au 620-5111, au directeur adjoint Michel Ramsay, du service de prévention des incendies de Pierrefonds.

RÉSEAU DE FAUSSAIRES DÉMANTELÉ

La Sûreté du Québec a démantelé un réseau de faussaires qui s'apprêtaient à mettre sur le marché quelque 30 millions de dollars en argent américain contrefait. Cinq perquisitions ont été effectuées mercredi dans la région de Québec, dont une dans une imprimerie de Sainte-Foy. Par la suite, quatre hommes et une femme ont été arrêtés. Ils ont comparu hier au palais de justice de Québec pour être accusés d'avoir fabriqué de la fausse monnaie.

BLAME CONTRE PHOTO POLICE

L'hebdomadaire *Photo Police* et son journaliste Normand Maltais ont été blâmés par le Conseil de presse du Québec, après l'étude de la plainte de Denis Filion concernant deux articles parus le 7 décembre 1989 à propos d'une enquête publique de la Commission de police du Québec. Filion, condamné pour le meurtre de Ramiro Melo, demandait à la CPQ de se pencher sur la conduite de quatre policiers. L'hebdo a entre-temps rapporté que Filion était un délateur. Celui-ci a tenté vainement de donner sa version des faits, croyant que sa vie était menacée en milieu carcéral. «Les médias doivent livrer au public une information complète et accorder un traitement impartial, équilibré aux parties en conflit dans une affaire», signale le Conseil de presse.

LA BOURSE PERISCOOP

Michel Bellemare, journaliste à la radio de Radio-Canada à Montréal, a remporté la bourse Periscoop d'une valeur de 25 000 dollars et décernée, pour la première fois, par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI). C'est ainsi que le journaliste Bellemare entreprendra, en janvier, un stage d'un an à l'Agence de nouvelles Periscoop Multimedia, établie à Montpellier, en France.

Cahier SPÉCIAL **DEMAIN DANS** **La Presse** **TROIS SIÈCLES D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ** Dans le cadre du 350^e anniversaire de Montréal, le cahier salue toutes ces maisons d'enseignement privé — institutions religieuses et plus tard laïques — qui, contre vents et marées, n'ont cessé d'enrichir depuis plus de trois siècles la vie des Montréalais et des populations avoisinantes. **PUBLIREPORTAGE**

Sa faute rendue publique, un psychiatre de Sacré-Coeur démissionne

Il s'est reconnu coupable, en Ontario, de rapports sexuels avec une patiente

JEAN-PIERRE BONHOMME

À la suite de révélations faites hier à son sujet, un psychiatre, maintenant chercheur au laboratoire du sommeil de l'hôpital Sacré-Coeur de Montréal, le docteur Hector Warnes, a remis sa démission au directeur du département de psychiatrie de l'hôpital, le docteur Camille Laurin. Cette démission sera soumise au conseil d'administration de l'hôpital dans les jours prochains.

De son côté, l'Office des professions du Québec a formellement demandé hier à la Corporation des médecins du Québec de procéder à un examen pour déterminer si le psychiatre Hector Warnes, l'un de ses membres, reconnu coupable de mauvaise conduite sexuelle en Ontario, peut pratiquer sa profession au Québec sans risque pour sa clientèle.

Le Dr Warnes est un spécialiste d'origine argentine dont l'expertise est reconnue en médecine

psychosomatique. Il a occupé diverses fonctions au Québec; il a notamment été chef du département de psychiatrie de l'hôpital Saint-Mary's. Avant de revenir au Québec, il exerçait à Ottawa.

Le laboratoire du sommeil, où travaille le Dr Warnes, est situé dans le pavillon principal de l'hôpital Sacré-Coeur; il relève techniquement du département de psychiatrie de l'institution (le pavillon Albert-Prévost).

Le quotidien The Gazette révélait hier que le Dr Hector Warnes s'est reconnu coupable, en septembre 1991, devant le comité de discipline du Collège des médecins et chirurgiens de l'Ontario, d'avoir eu, en 1979, à plusieurs reprises, des relations sexuelles avec une de ses patientes âgée de 21 ans.

Celle-ci, devenue alcoolique, avait été victime d'agressions sexuelles dans sa jeunesse. Le corps médical ontarien considère que le comportement du médecin a un grand caractère de gravité et il a manifesté son intention de lui

retirer son droit de pratique. Le Dr Warnes, précise toutefois le Dr Laurin, en aurait appelé de cette volonté.

Intervention de l'Office

L'Office des professions du Québec est un organisme d'État qui a le mandat de veiller à ce que les 41 corporations professionnelles protègent les intérêts du public. Son président, M. Thomas Mulcair, informé de la situation, a convoqué hier le président de la Corporation des médecins du Québec, le Dr Augustin Roy.

M. Mulcair a dit à La Presse, hier, que les explications du Dr Roy, à ce sujet «sont loin d'être satisfaisantes». Le Dr Roy, a-t-il dit, a admis avoir, depuis longtemps, été mis au courant des déboires du Dr Warnes. Aussi a-t-il «sommé» verbalement la profession médicale d'engager un processus d'examen pour déterminer si le droit de pratique du Dr Warnes doit ou non être enlevé ou restreint. La requête de l'Office

sera communiquée par écrit à la Corporation demain.

Le président de l'Office a expliqué hier que, prima facie, la corporation aurait dû se demander si le comportement du médecin le rend mentalement capable de pratiquer sa profession. Selon le code des professions, dit-il, la corporation des médecins peut réunir un bureau de trois médecins pour en décider; la corporation peut aussi choisir de restreindre cette même pratique. La conduite des médecins, a-t-il dit, doit, selon la loi, être «irréprochable».

Le Dr Roy a signalé pour sa part que le Dr Warnes n'est pas à proprement parler un «malade» et qu'aucune plainte n'a été por-

tée contre lui au Québec. Il a dit que son bureau demandera à des avocats de déterminer si les dirigeants de la corporation peuvent, de leur chef, porter une plainte auprès du comité de discipline. Il a soumis que le Dr Warnes est «une sommité internationale» dans son domaine; il s'est demandé si la faute commise en 1979 «doit le poursuivre pour le reste de ses jours».

Droit de pratique

De son côté, le Dr Laurin explique que le Dr Warnes a reconnu sa faute passée; mais il précise que le psychiatre a depuis longtemps «réorienté» sa pratique en recherche psychosomatique. A ce titre de «clinicien-chercheur», il

n'a jamais, à l'hôpital Sacré-Coeur, eu de rapports «à risque» avec des malades; il n'a jamais fait de travail de psychothérapie. Il est un «évaluateur-chercheur».

Le Dr Warnes, dit le Dr Laurin, «ne beaucoup de choses» qui ont été dites. Par exemple, il n'a pas perdu son droit de pratique en Ontario, comme on l'a relaté. Le Dr Warnes, dit-il, estime que la relation des faits, dont une part «est sub judice», est «indélicate et étonnante».

Le Dr Warnes, précise enfin le Dr Laurin, a été recruté à titre de clinicien-chercheur dans le cadre de programmes du Fonds de recherche en santé du Québec. Il a droit de pratique au Québec depuis 1967.

Le gouvernement lève la tutelle à l'hôpital Louis-Hippolyte-Lafontaine

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le gouvernement du Québec vient de mettre fin à la tutelle imposée à l'hôpital psychiatrique Louis-Hippolyte-Lafontaine depuis deux ans et demi.

La nouvelle a été confirmée à La Presse hier, par le cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux, Marc-Yvan Côté.

Décernée en mai 1990 avec la nomination du tuteur Réjean Cantin, actuel président de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, cette tutelle a donné lieu à des péripéties juridiques qui ne sont pas toutes terminées puisque la Cour d'appel du Québec doit

encore rendre une décision prochainement dans ce dossier.

C'est pour mettre fin à un conflit médico-administratif que Québec avait imposé la tutelle à l'hôpital psychiatrique montréalais, a rappelé la porte-parole du ministre, Mme Marie-Claire Ouellet.

Le chef des services de psychiatrie, le docteur Claude Vanier, avait été relevé de ses fonctions, ce qui avait amené le Conseil des médecins, pharmaciens et dentistes de l'hôpital à contester cette décision devant la Cour supérieure.

Le juge Danielle Grenier, dans un jugement rendu en mars 1991, donnait raison aux plaignants selon lesquels le ministre Côté avait agi de façon arbitraire et avait outrepassé sa compétence en nom-

mant un tuteur. Le juge concluait que le docteur Vanier avait été relevé de ses fonctions illégalement, la qualité de ses services professionnels n'ayant pas été mise en cause. Bref, la cour déclarait nulle et illégale la tutelle du ministre Côté.

Québec a porté la cause en appel tout en maintenant la tutelle. Entre-temps, un nouveau directeur a été nommé pour prendre en main les destinées de l'hôpital Louis-Hippolyte-Lafontaine. Il s'agit du docteur Raymond Carignan, ex-sous-ministre à la Santé.

Le Conseil des médecins a déploré que la tutelle ne prenne fin avec la nomination du nouveau directeur, mais, au ministère, on soutenait qu'il n'y avait pas urgence, que l'aspect administratif du problème était réglé, ce qui n'était pas encore le cas du volet médical.

L'appel du gouvernement quant à la légitimité de la tutelle a été entendu le jeudi 22 octobre, et la cour a mis l'affaire en délibéré.

Quoi qu'il en soit, la tutelle prend bel et bien fin le 1er novembre. Le nouveau président du Conseil des médecins, pharmaciens et dentistes, le docteur Raymond Morrissette a toutefois déclaré à La Presse qu'il s'adressera au nouveau conseil d'administration de l'hôpital, pour réclamer que le docteur Vanier soit réinstallé dans ses fonctions de chef des services psychiatriques.

Selon Mme Ouellet, le ministre Côté avait pris sa décision à partir du rapport Voisine, c'est-à-dire le rapport d'un groupe de travail qui avait identifié un conflit médico-administratif, et qui recommandait le déménagement dans des centres d'accueil des personnes âgées et des personnes déficientes parce que leur maintien à l'hôpital ne correspondait pas à la vocation de l'institut.

Hôtel-Dieu: Marc-Yvan Côté refuse toujours de dévoiler son «bilan-lits»

ANDRÉ NOËL

Le ministre de la Santé, Marc-Yvan Côté, est prêt à rendre publics plusieurs documents entourant le déménagement de l'Hôtel-Dieu, mais pas le «bilan-lits» qui dresse la liste du nombre de lits dans toutes les régions du Québec.

À la mi-octobre, la Commission d'accès à l'information a ordonné au ministère de la Santé de divulguer tous les documents, y compris le bilan-lits. Le ministère a refusé jusqu'à maintenant de se plier à cet ordre; il a jusqu'au 13 novembre pour porter la cause en appel.

«Je n'ai pas de problèmes à divulguer la plupart des documents, a indiqué M. Côté, au cours d'un entretien avec La Presse. Mais il n'est pas question de diffuser le bilan-lits. Si je le faisais, le gouvernement subirait des pressions incroyables de plusieurs régions qui estimeraient qu'elles n'ont pas assez de lits.»

Cependant, il semble qu'aucun document cité dans la décision de la Commission d'accès à l'information ne constitue une étude valable sur laquelle le ministre aurait pu s'appuyer pour justifier le déménagement de l'hôpital.

«Sur quoi se base M. Côté pour affirmer que l'hôpital doit déménager?» a demandé le député péquiste Remy Trudel, critique en matière de santé, au cours d'une conférence de



Marc-Yvan Côté

presse hier. Il a aussi condamné la volonté de M. Côté de garder secret le bilan-lits.

«Depuis quand la connaissance de la vérité dessert-elle l'intérêt public? a-t-il demandé. En quoi cette connaissance mine-t-elle l'autorité du gouvernement? En fait, elle oblige le gouvernement à mieux expliquer ses choix. C'est quelque chose de positif, non?»

Michel Bourdon, député péquiste de Pointe-aux-Trembles, a contesté les prétentions du gouvernement selon lesquelles il y aurait trop de lits dans le centre-ville de Montréal.

«Sur les 5000 lits qui se trouvent dans le centre de la ville,

seulement 1800 sont effectivement occupés par des résidents de ce secteur, a-t-il dit. Les autres patients proviennent d'ailleurs, parfois même de régions éloignées. Selon plusieurs médecins, il n'y a pas un excès, mais bien une déficience de lits au coeur de Montréal.

«On compte 3300 lits dans la ville de Québec, pour une population bien inférieure à celle du centre de Montréal, a-t-il ajouté. Cela signifie-t-il qu'il faudrait déménager l'Hôtel-Dieu de Québec à Laval ou dans l'est de Montréal?»

Par ailleurs, le caucus des députés péquistes demande à M. Côté de lui remettre tous les documents relatifs à l'octroi des contrats de services professionnels. Plusieurs firmes travaillent déjà aux plans de construction. Le PQ n'est pas sûr que le gouvernement a bien suivi les règles dans le processus d'allocation de contrats.

Le PO demande enfin un moratoire. «Nous demandons au premier ministre Robert Bourassa de ramener le ministre Marc-Yvan Côté à la raison, a déclaré Remy Trudel. Il faut lever le voile du secret qui entoure ce projet depuis le début.»

M. Côté a indiqué qu'il répondrait bientôt à toutes les attaques dont fait l'objet le projet de déménagement. Le ministre a téléphoné à un journaliste de La Presse, cette semaine, pour se plaindre de certains articles qui seraient, selon lui, biaisés. Mais il n'a pas précisé ses critiques.

La santé, bien meilleure au Canada qu'aux É.-U.

Presse Canadienne
OTTAWA

Les Canadiens vivent plus longtemps, sont en meilleure santé que les Américains et dépensent

substantiellement moins d'argent pour leurs soins de santé, a révélé Statistique Canada, jeudi.

On trouve au Canada un plus bas taux de mortalité infantile, moins de maladies chroniques et une plus grande espérance de vie

autant chez les hommes que chez les femmes, indique l'étude de l'agence de statistique, basée sur des données de 1990.

Le Canada a dépensé 9,2 p. cent de son produit national brut en 1990 pour son système de santé, comparativement à 12,4 p. cent aux États-Unis. Au cours de cette année, les Canadiens ont dépensé 1837 \$ US par capita en services hospitaliers, comparativement à 2566 \$ US pour les Américains.

«Nous dépensons moins pour notre système de soins de santé et tous nos résultats sont meilleurs», a déclaré M. Cyril Nair, porte-parole de Statistique Canada.

Le pays se trouve cependant en tête en ce qui concerne les personnes atteintes de cancer. La différence est cependant minime, à l'exception du cancer de l'estomac, a précisé M. Nair.

Le rapport montre également que les Canadiens reçoivent la majorité de leurs soins de santé dans les hôpitaux.

Le Canada a également plus de lits d'hôpitaux disponibles par 1000 de population (6,7 lits) qu'aux États-Unis (5 lits). Par ailleurs, les centres hospitaliers canadiens sont administrés par moins de gens.

Les patients canadiens restent en moyenne 10,5 jours à l'hôpital, soit beaucoup plus longtemps que les malades aux États-Unis (7,2 jours).

On compte aussi moins de médecins par capita au Canada — un pour 448 personnes comparativement à un pour 434 aux États-Unis.

Et le revenu net d'un médecin autonome aux États-Unis est supérieur d'environ 25 p. cent par rapport aux honoraires de leurs confrères canadiens. Cette situation est due en partie au fait que l'on retrouve plus de spécialistes aux États-Unis qu'au Canada, note-t-on.

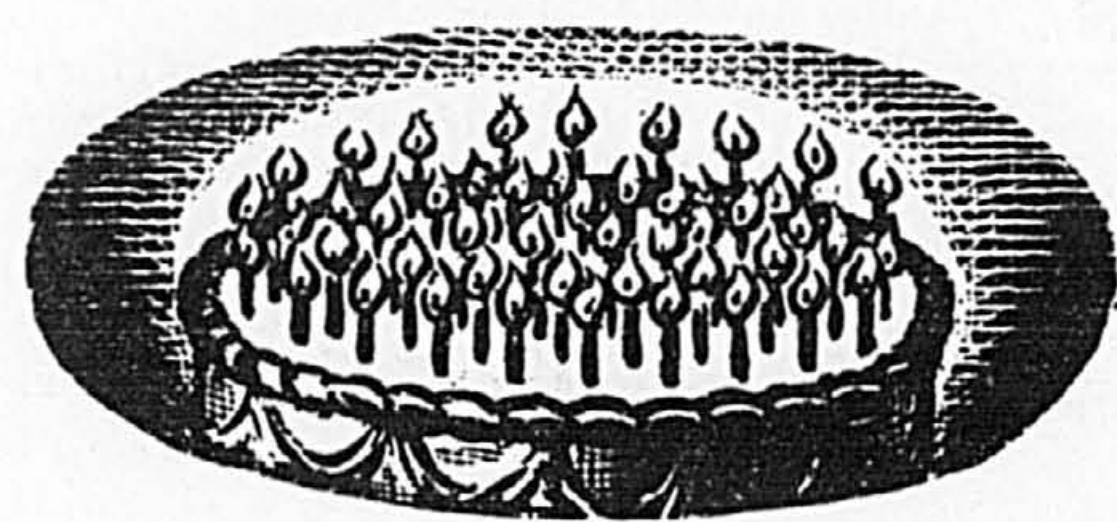
L'étude de Statistique Canada juge de façon favorable le système de santé au pays, mais selon Mme Jane Fulton, professeur en matière de politique de santé à l'université d'Ottawa, il n'y a pas de raison d'être si optimiste.

«Nous ne devrions pas être comparés aux États-Unis, estime Mme Fulton. Nous devrions être comparés à des pays où la santé de la population est meilleure et qui dépensent moins d'argent pour les soins de santé que nous, comme la Suède, l'Allemagne, la Finlande et le Danemark.»

RÉSULTATS		Loto-Québec		
Tirage du 92-10-28				
6/6	1	2 441 386,80\$		
5/6+	7	104 630,80\$		
5/6	270	2 170,10\$		
4/6	16 681	67,30\$		
3/6	313 721	10,00\$		
Ventes totales:		17 822 186,00\$		
Prochain gros lot (approx.):		2 600 000,00\$		
Prochain tirage:		92-10-31		
Tirage du 92-10-29				
1	4	9	13	20
22	24	36	37	38
40	49	51	52	55
58	61	64	67	69
Prochain tirage:		92-10-30		

T V A, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.



POUR UNE FOIS, vous N'AUREZ PAS ENVIE DE MENTIR AU SUJET de VOTRE ÂGE.

LE SOLDE DE PLACES des AÎNÉS

DE MONTRÉAL (aller-retour)

ROUYN-NORANDA/VAL-D'OR

139\$

SEPT-ÎLES

199\$

HALIFAX

214\$

VANCOUVER
369\$

CALGARY
369\$

VICTORIA
409\$

LONDRES*
478\$

Canadian
VA plus LOIN

Lorraine Pagé invite la CÉCM à s'attaquer au problème de la violence dans les écoles

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Les dirigeants de la Commission des écoles catholiques de Montréal devraient abandonner leur lutte pour le pouvoir et leur obsession de créer des groupes uniquement chrétiens et s'intéresser au problème de la violence dans les écoles de la métropole, un problème qu'ils cachent soigneusement mais qui grandit tous les jours.

C'est ce que soutient la présidente de la CEQ, Mme Lorraine Pagé, qui s'adressait hier aux policiers de la CUM, réunis en congrès cette semaine à Québec, justement pour s'interroger sur le phénomène de la violence.

Dans un discours très remarqué au congrès, Mme Pagé a promis d'engager sa centrale dans une collaboration très étroite avec la police dans l'espoir de trouver des solutions au phénomène de la violence, plus remarquable dans les grands centres urbains comme Montréal.

«Un élève qui tente de mettre le feu aux cheveux d'une enseignante au statut précaire, des assauts sexuels répétés, des batailles dangereuses, du vandalisme sur le mobilier ou encore des menaces persistantes à l'endroit du personnel», sont autant d'indices qui nous obligent à intervenir, a dit la présidente de la CEQ, précisant

que 30 p. cent des médicaments payés par les assureurs de la CEQ le sont pour des problèmes de chocs ou de dépressions nerveuses. «Pour protéger la bonne réputation d'une école, on cache souvent ces choses, mais il s'agit d'une réalité bien quotidienne.»

Les policiers de la CUM ne contredisent pas l'analyse de Lorraine Pagé, bien au contraire. Pierre L'Ecuyer, un policier de l'escouade jeunesse à la CUM renchérit. «La semaine dernière, un étudiant de Rosemont, qui est toujours à l'hôpital, a été blessé à coup de ciseaux, dans la rue, par un compagnon. En faisant enquête, nous découvrons que les deux enfants en sont à leur troisième accrochage très violent, mais la direction de l'école n'a jamais alerté la police. C'est ce silence, qui protège la réputation d'une école, qu'il faut briser», affirme le policier.

Lorraine Pagé est heureuse de constater qu'une prise de conscience est en train de se définir dans la société. Elle souligne longuement les problèmes de violence qui naissent presque invariablement à la maison. «Ce n'est pour rien que notre centrale réclame à grands cris des interventions précises pour lutter contre la pauvreté, détonateur de violence dans les familles. Partout, les parents ont besoin d'aide, mais encore davantage dans les milieux pauvres», dit-elle.

«C'est un non sens que seule-

ment 40 p. cent de nos élèves terminent leur cours secondaire. Nous n'avons plus le droit de nous cacher la tête dans le sable. Et nos dirigeants scolaires, à Montréal en particulier, devraient cesser de faire de la ségrégation religieuse et s'attaquer aux vrais problèmes.»

L'éclatement de la famille, la situation malheureuse de plusieurs femmes à Montréal, nécessite une intervention urgente, dit encore Mme Pagé qui a plus de vingt ans d'expérience dans les milieux de l'éducation. Elle souhaite l'embauche de plus en plus de femmes policières pour favoriser un dialogue fécond. «Il faut briser le mur du silence et ce, dès maintenant. Il ne faut pas craindre de dévoiler nos vrais problèmes!»

Les membres de la Fraternité des policiers de Montréal savent ce qu'est le mur du silence. Ils sont plus d'une centaine, directement affectés à la violence chez les jeunes, à sillonner tout le territoire. Ils fournissent de l'information sur les formes d'aide, sur les dangers de la drogue, mais ils se demandent en congrès «La violence, qui va nous aider?»

Ce type de congrès n'apporte pas de solution miracle au problème de violence, mais il permet aux intervenants de «lever le voile», comme le dit Lorraine Pagé.

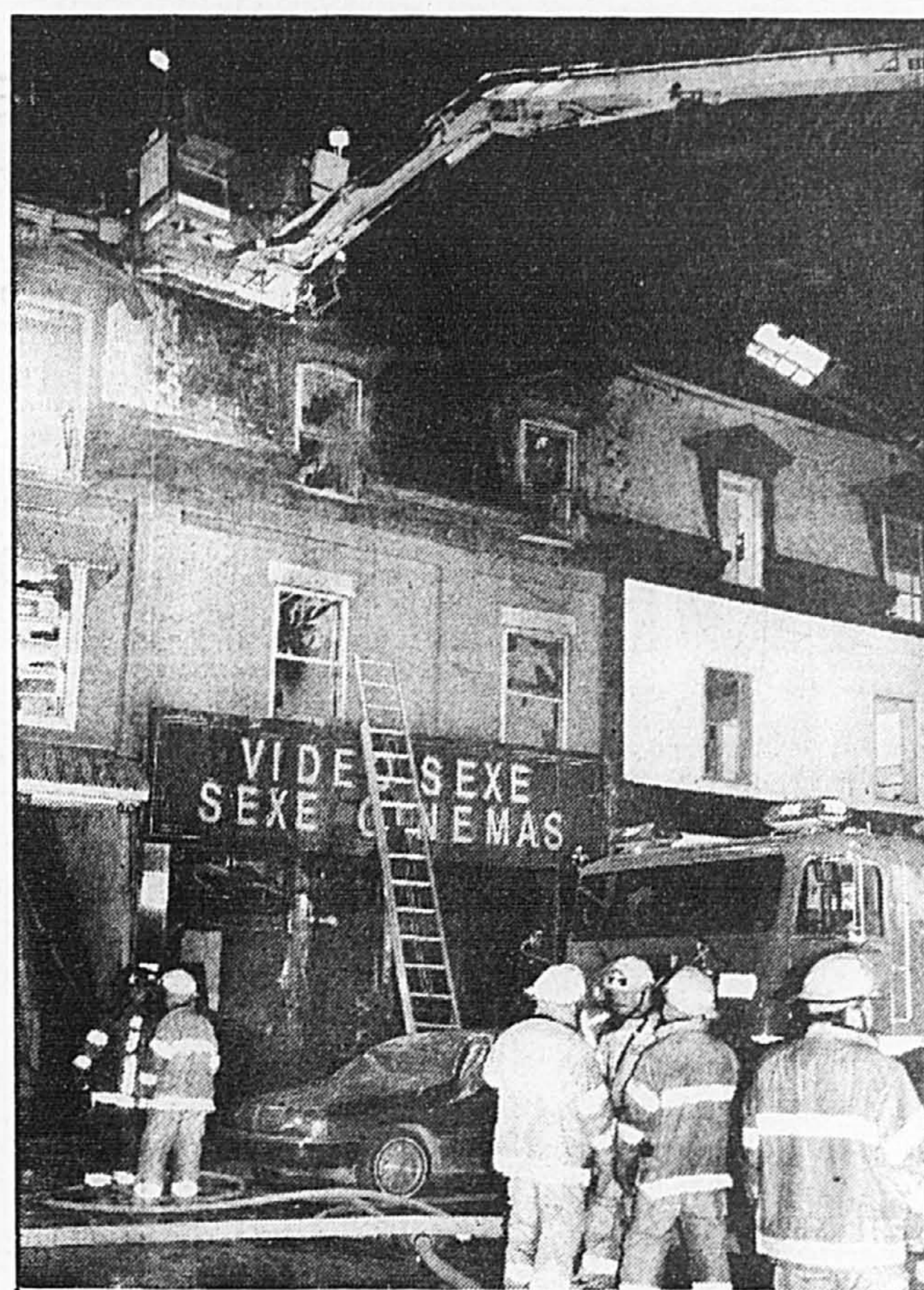
Le travail de Police-jeunesse a d'ailleurs été loué, hier, par le

président de la Commission des droits de la personne, Me Yves Lafontaine, lui aussi invité à prendre la parole au congrès. Il souhaite l'implication plus immédiate des dirigeants scolaires et des parents.

Au sujet des fameux problèmes raciaux qui secouent Montréal, non seulement au niveau scolaire mais à l'intérieur de tous les groupes d'âge, Me Lafontaine souligne la nécessité pour la CUM de recruter des membres de différentes origines, mais il admet qu'on ne règlera pas ainsi tous les problèmes. «J'ai entendu l'inquiétude de certains policiers qui disent hésiter à intervenir auprès des minorités de peur d'être accusés de racisme», contate-t-il. «Tous les citoyens du Québec ont des droits, y compris les policiers», tranche Me Lafontaine.

Le président de l'organisme invite les policiers à faire leur travail. «Dans leurs rapports avec les policiers, tous les citoyens doivent bénéficier de leur protection, mais lorsqu'ils se placent en marge de la loi, ils doivent aussi s'attendre à être rappelés à l'ordre. Ne pas intervenir équivaudrait, pour le policier, à nier à son tour le droit à l'égalité de tous les citoyens et à rompre l'équilibre qui en favorise l'exercice», a-t-il conclu.

Les policiers examinent aujourd'hui le rôle des médias dans le processus de lutte contre la violence.



Incendie d'un commerce de vidéos pornos

Une centaine de pompiers ont combattu un incendie majeur qui a ravagé un commerce de vidéos pornos, au 222 est, rue Sainte-Catherine, mercredi soir, au centre-ville de Montréal. Le brasier a éclaté vers 23 h 30 et s'est rapidement propagé à l'ensemble du bâtiment. Personne n'a été blessé.

PHOTO GILLES RENAUD, Collaboration spéciale

Semaine de la prévention de la criminalité

JEAN-PAUL SOULIÉ

La septième Semaine de la prévention de la criminalité qui se tiendra du 1er au 7 novembre a été lancée hier à Montréal par le ministre responsable de la Sécurité publique, monsieur Claude Ryan, en présence de MM. Michel Hamelin, président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, Yvan Bordeleau, député et président de la table ronde sur la prévention de la criminalité, et André Lavallée, membre du comité exécutif de la ville de Montréal.

Le thème de la semaine est: «Partenaires en prévention de la criminalité? Bien sûr!»

Les diverses personnalités invi-

tées à prendre la parole ont toutes insisté sur l'efficacité de la prévention en matière de crime. Les services policiers ont besoin de partenaires sociaux pour lutter contre le crime et le sentiment d'insécurité. Michel Hamelin a souligné que même si la croissance n'a été que de 3,2 p. cent en 1991 en comparaison avec 5,5 p. cent en 1990, il n'en demeure pas moins que le nombre de crimes augmente et qu'on enregistre pas moins de 225 000 infractions aux lois et règlements en une seule année sur le territoire de la CUM.

Parallèlement à l'augmentation des crimes violents, un sentiment d'insécurité se développe, particulièrement chez les femmes et les personnes âgées. La répression ne suffit plus, il faut maintenant travailler sur le terrain de la préven-

tion. C'est encore une fois l'exemple américain qui a servi à Michel Hamelin. «Malgré les milliards de dollars investis dans la construction de prisons, dans l'augmentation des effectifs policiers, et dans le développement de l'appareil judiciaire, les taux de criminalité et de violence n'ont cessé d'augmenter aux États-Unis», a-t-il relevé.

«Par ailleurs, a-t-il poursuivi, pour chaque dollar consacré à des mesures de soutien aux familles et aux enfants ainsi qu'aux jeunes en difficulté ou à risque, c'est cinq dollars qui sont épargés par la suite en coûts directs du système de justice pénale.»

Une table ronde sur la prévention de la criminalité a été mise sur pied, qui doit aboutir, avec la participation des syndicats, du

milieu des affaires, du monde de l'éducation, et des groupes communautaires, à créer un conseil de la prévention et de la sécurité urbaine. Le ministre Claude Ryan comme M. Michel Hamelin et le député Yvan Bordeleau ont souligné les rôles d'organismes tels que l'opération Tamdem-Montréal, et Vivre Montréal en santé.

De plus, à la suite de la conférence européenne et nord-américaine sur la sécurité et la prévention de la criminalité tenue à Montréal en 1989, la CUM a décidé d'implanter à Montréal un Centre international pour la prévention de la criminalité, qui sera affilié aux Nations Unies.

Un publi-reportage sur la prévention de la criminalité paraîtra le 31 octobre dans trois quotidiens du Québec, dont *La Presse*.

Des erreurs médicales à Laval et à l'Hôtel-Dieu valent une mort prématurée à 2 sidéens

MARCEL LAROCHE

La mort prématurée de deux sidéens traités en institution hospitalière, à Montréal et Laval, aurait été provoquée par une maladresse du personnel infirmier qui aurait injecté par erreur une dose fatale d'un médicament inapproprié.

Et le plus incroyable de toute cette histoire est que les deux médecins ont sciemment produit des rapports erronés en prétendant que les patients étaient morts du sida!

Ces deux incidents survenus à quelques jours d'intervalle, en juillet dernier à l'Hôtel-Dieu de Montréal et à la Cité de la Santé, à Laval, font d'ailleurs l'objet d'une délicate enquête policière commandée par le Bureau du coroner de Montréal.

Les deux cas, qui se ressemblent étrangement autant par les circonstances qui les entourent que par leur implication dans le domaine hospitalier, apparaissent pour l'instant comme de graves erreurs médicales sans aucune intention criminelle. Les deux victimes, atteintes du virus du sida, étaient en phase terminale.

Le premier incident, celui dont *La Presse* suivait le déroulement de l'enquête policière depuis près de trois semaines, s'est produit le 22 juillet dernier, à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Hospitalisé depuis le mois de mai 1992, le malade de 39 ans qui se savait atteint du sida était dans un état précaire, à un point tel que les médecins lui avaient implanté un cathéter permanent pour le nourrir et lui administrer sa dose quotidienne de médicaments.

Le jour du drame, ce patient avait sa pleine lucidité lorsque l'infirmière serait intervenue pour effectuer un examen de routine de tout l'équipement médical servant à le maintenir en vie. La jeune femme, qui travaillait depuis à peine un mois comme infirmière diplômée, aurait procédé comme d'habitude en injectant un médicament spécifique servant à nettoyer le cathéter implanté dans le cou du malade.

Au même moment, le patient aurait été pris de violents spasmes. La jeune infirmière aurait alors réalisé qu'elle venait d'injecter par erreur une dose mortelle d'un médicament inapproprié. Loin de vouloir dissimuler sa terrible méprise, l'infirmière s'est empressée d'aviser sa supérieure immédiate qui a noté sur un rapport préliminaire la cause exacte de la mort prématurée du patient.

Sans tenir compte de ce premier rapport indiquant que la victime était morte des suites d'une erreur médicale flagrante, son médecin-traitant, un microbiologiste dans la cinquantaine avancée, aurait signé dès le lendemain un certificat attestant que son patient était mort du sida.

Après avoir constaté que le rapport de l'infirmière venait en contradiction avec le certificat de décès du médecin-traitant, les autorités de l'Hôtel-Dieu ont décidé, le 23 juillet, d'alerter le Bureau du coroner de Montréal.

C'est au cours de leur enquête commandée par le docteur Térésa Sourour, coroner assignée à ce dossier, que les policiers de la section des homicides de la CUM ont découvert un cas identique survenu à la même époque, mais cette fois à la Cité de la santé, à Laval, où un patient atteint du sida serait décédé des suites d'une erreur médicale.

Une firme était justifiée de congédier une employée vivant avec l'agent d'un concurrent

ANDRÉ CÉDILOT

La petite agence Immeubles NIDIA, à Saint-Lazare, en banlieue ouest de Montréal, était justifiée de congédier une employée qui vivait avec un représentant d'une firme... concurrente.

Ainsi en a décidé le juge Michèle Rivet, du Tribunal des droits de la personne, qui disposait d'une plainte de discrimination qu'avait logée, au nom de Diane Courcy, la Commission des droits de la personne du Québec.

Avant de statuer sur le fond de l'affaire, la juge Rivet a dû s'assurer que le concept de discrimination relié à l'état civil évoqué dans la Charte québécoise valait aussi pour Mme Courcy, qui vivait en union de fait. Une bonne partie de son jugement d'une quarantaine de pages est d'ailleurs consacrée à s'expliquer sur ce point décisif.

Voici, en résumé, les faits qui ont abouti à cette décision: secrétaire-réceptionniste depuis quatre ans chez Immeubles NIDIA, Diane Courcy a été congédiée le 10

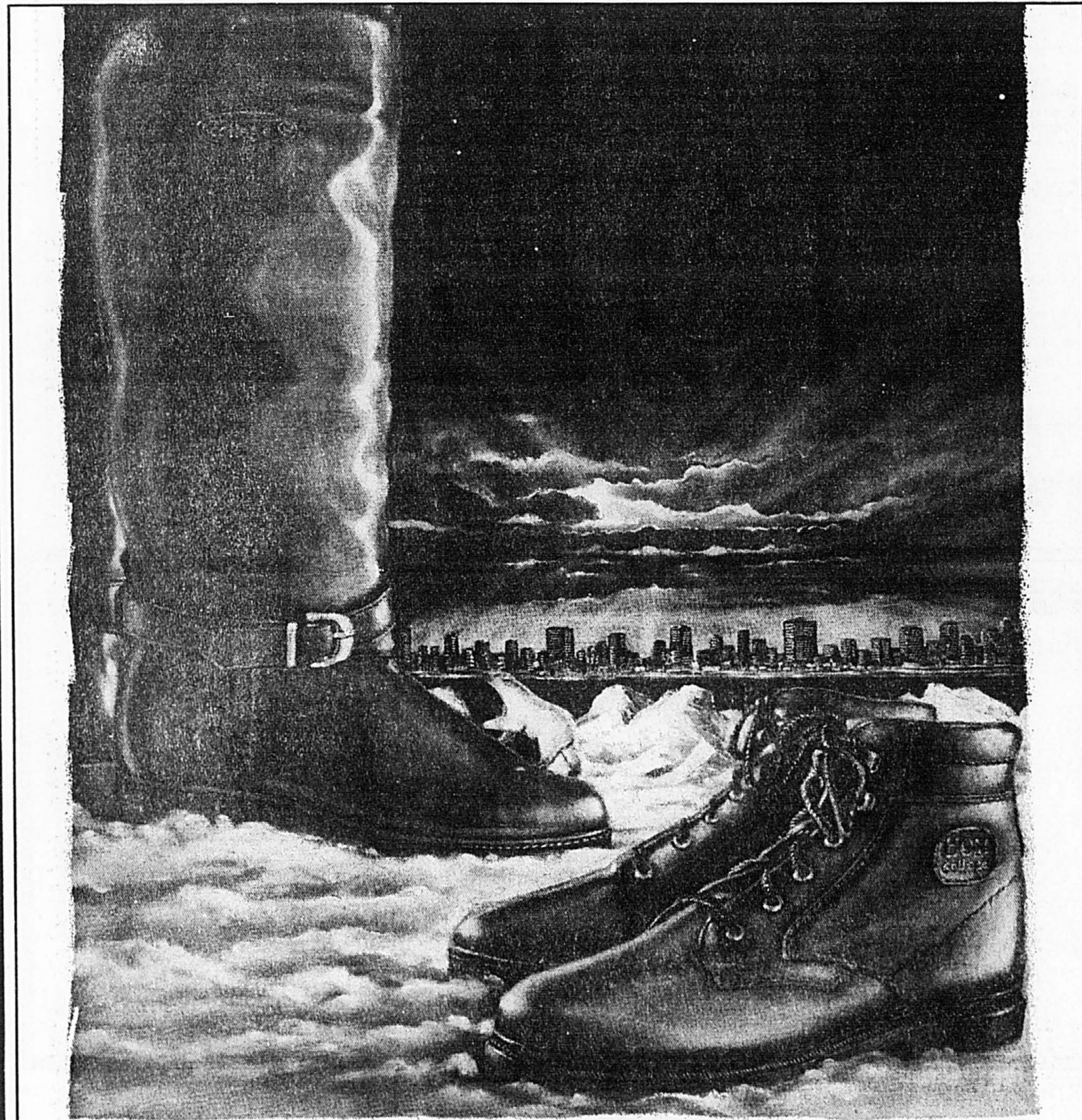
mai 90, quelques mois après avoir commencé une liaison avec un collègue de travail qui s'appropriait à ouvrir sa propre agence immobilière.

Après avoir analysé les tâches précises de la jeune femme — elle répond au téléphone, dirige les clients, établit les listes de maisons sur le marché, etc. — la juge Rivet a conclu que son obligation de loyauté et la relation de confiance avec son employeur ne pouvaient souffrir aucune entorse.

«Il s'agit d'une position clé, et c'est particulièrement vrai au sein d'une petite agence comme Immeubles NIDIA», estime le magistrat du Tribunal des droits de la personne.

Au surplus, son attitude passée et la nature même du travail de son nouveau conjoint la plaçaient dans une situation potentielle assez élevée de conflits d'intérêts.

Pour ces motifs, la juge Rivet a conclu que le congédiement était raisonnable et elle a sommé la Commission des droits de la personne de payer tous les frais judiciaires encourus dans cette affaire.



Sortez vos Collège

Faites la conquête de l'hiver en beauté et en confort.
Fabriquées chez nous de cuir souple et ultrarésistant.
En vente à votre magasin préféré.

collège

BOTTES D'HIVER POUR HOMMES ET FEMMES

UN SAMEDI BIEN REMPLI!

DÈS 9 HEURES CHEZ SEARS, VOYEZ CES ACHATS AVANTAGEUX POUR VOTRE FOYER, AINSI QUE LA MODE EN LIQUIDATION POUR TOUTE LA FAMILLE.

NE TARDEZ PAS, ILS POURRAIENT DISPARAÎTRE... COMME PAR MAGIE!

**Des couleurs et styles actuels, populaires
chez les jeunes et les moins jeunes!**

COLLANTS

Rabais 25% sur chaussettes et collants pour femmes.

VÊTEMENTS DE NUIT

Rabais 30% sur vêtements de nuit en satin pour femmes.

V.I. PETITES^{MD}

Rabais 25% sur robes de la boutique V.I. Petites^{MD}... pour les femmes de 5'3" et moins.

VÊTEMENTS D'EXTÉRIEUR

Rabais 30-50% sur une sélection de vêtements d'extérieur pour femmes.

CEINTURES POUR FEMMES

Modèles choisis. Ord. 5,98\$-9,98\$.
Ch.....2,99\$
Les prix ord. mentionnés sont des prix Sears

BLOUSES

Liquidation de blouses pour femmes.
Ch.....15,99\$-19,99\$

CHANDAILS

Liquidation de chandails pour femmes.
Ch.....14,99\$-19,99\$-24,99\$

VÊTEMENTS POUR FEMMES

Liquidation de jupes et pantalons pour femmes.
Ch.....9,99\$-15,99\$-19,99\$

ROBES POUR FEMMES

Liquidation de robes.
Ch.....34,99\$-44,99\$

SÉPARABLES

Moitié prix! Séparables choisis pour femmes.
Sears ord. 30\$-85\$.
Ch.....14,99\$-41,99\$

TAILLES 8-18 POUR GARÇONS

Rabais 40% sur une sélection de pantalons pour garçons.

ROBES POUR FILLES

Rabais 40% sur une sélection de robes pour bébés ou filles; tailles 4-16. Venez tôt pour un meilleur choix!

TAILLES 7-16 POUR FILLES

Rabais 40% sur une sélection de robes pour bébés ou filles; tailles 4-6X. Venez tôt pour un meilleur choix!

VESTES EN CUIR POUR HOMMES

Rabais 30% sur une sélection de vestes en cuir. Nos 14714/18/21/56/60/61/62/63/65/67/69.

LIQUIDATION DE CRAVATES

Choix de modèles en polyester. Ord. 15\$-20\$.
Ch.....9,99\$

CHEMISES SPORT

Modèles choisis, pour hommes.
Ch.....10,99\$-14,99\$

BAGAGES

Rabais 40% sur bagages fin de série.

PRIME AVEC COSMÉTIQUES

Avec tout achat de 20\$ ou plus de cosmétiques, vous recevrez un jouet en peluche Gund pour l'Halloween.

Limite d'une prime par client, jusqu'à épuisement des stocks. Le choix peut varier d'un magasin à l'autre. La prime doit accompagner tout retour de marchandise.

CHAUSSURES POUR FEMMES

Rabais 9\$-30\$ sur modèles variés, habillés ou tout-aller. Sears ord. 24\$-45\$.
Paire.....14,99\$

CHAUSSONS POUR ENFANTS

Sears ord. 6,99\$.
Paire.....4,99\$

FIORI^{MD} POUR HOMMES

Chaussures tout-aller en cuir. Brun, noir.
Paire.....29,99\$

CHAUSSURES POUR ENFANTS

Rabais 4\$-13\$ sur modèles "oxfords" lacés, ou bottes d'hiver. Ord. 16,99\$-29,99\$.
Paire.....12,99\$-16,99\$

BIJOUX

Liquidation de bijoux mode.
Ch.....99¢

**Et de plus...venez profiter de ces achats spéciaux samedi seulement!
Appareils Kenmore, aspirateurs, Sears électronique, et autres!**

RÉFRIGÉRATEUR

Modèle côte-à-côte 18 pi.cu. avec 2 hydrateurs.
Blanc. 468 790 130.
Ch.....977\$

LAVEUSE

Très grande capacité, 8 programmes, 3 niveaux d'eau. 268 742 250.
Ch.....567\$

SÉCHEUSE

Très grande capacité, 5 programmes, Fabric Master^{MD} 268 782 250.
Seulement.....387\$

ASPIRATEUR-TRAÎNEAU

Puissance 650 W. Peut aussi servir de souffleur.
208 732 011. Était 99,99\$, puis 49,99\$
Maintenant.....29,99\$

LAVE-VAISSELLE

Modèle à encastrer* avec lavage économique.
228 770 310. Était 459,99\$, puis 399,99\$.
Maintenant.....367\$
* Dans la plupart des régions Sears fait faire l'installation par des entrepreneurs qualifiés. Supplément pour l'installation.

CUISINIÈRE 30"

Modèle autonettoyant. Éléments serpentins.
228 765 511. Était 1089,99\$, puis 959,99\$.
Maintenant.....777\$

TÉLÉCOULEUR 14"

Rabais 62\$! Modèle avec télécommande
24 boutons et affichage "menu". 578 714 401.
Ord. 359,99\$.
Ch.....297\$

TÉLÉCOULEUR 21"

Rabais 92\$! Modèle avec télécommande
25 boutons et filtre peigne. 578 714 681. Ord.
469,99\$. Ch.....377\$

TÉLÉCOULEUR STÉRÉO 21"

Télécommande 25 boutons. 578 714 941. Était
579,99\$, puis 499,99\$.
Maintenant.....477\$



MODÈLE 6 POINTS

Machine à coudre avec 3 points ordinaires,
3 points extensibles. 208 781 168.
Sears ord. 341,27\$.
Ch.....229,99\$

ASPIRATEUR VERTICAL

Notre aspirateur léger de la meilleure qualité.
8,5 A, 2 vitesses. 208 730 140.
Ch.....117,99\$

SAMEDI ENTRE 15 h et 17 h, C'EST L'HALLOWEEN CHEZ SEARS!

POUR LES ENFANTS!

À COMPTER DE 15 h,
TOUS LES ENFANTS
DE 12 ANS ET MOINS
QUI SERONT
DÉGUISÉS ET
ACCOMPAGNÉS
D'UN ADULTE
RECEVRONT DES
BONBONS.

POUR LES ADULTES!

SUR DEMANDE, TOUS
LES ADULTES POURRONT
OBTENIR UN **COUPON-
RABAIS DE 15%**
APPLICABLE À LEURS
ACHATS DE VÊTEMENTS,
CHAUSSURES ET
ACCESSOIRES MODE À
PRIX COURANTS POUR LA
FAMILLE.
LES ACHATS DOIVENT ÊTRE
EFFECTUÉS ENTRE 15 h ET 17 h
LE SAMEDI 31 OCTOBRE 1992.

Achats en magasin seulement

Prix en vigueur samedi le 31 octobre 1992, sauf avis contraire, dans la limite des stocks disponibles.

**OUVRIRE LE DIMANCHE
ÇA PRESSE!**

SEARS

vous en avez pour votre argent... et plus

SATISFACTION OU
REMBOURSEMENT

SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ
DANS TOUT LE CANADA

LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES
MAGASINS À RAYONS AU CANADA

LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE
DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Région de Montréal: Anjou: 353-7770, Brossard: 465-1000, LaSalle: 364-7310, Laval: 682-1200, Pointe-Claire: 694-8815, Repentigny: 582-5532, St-Bruno: 441-6603, Ste-Marthe-sur-le-Lac: 491-5000, Ville St-Laurent: 335-7770. Région de Québec: Québec: 529-9861, Lévis: 833-4711, Ste-Foy: 658-2121. En province: Alma: 662-2222, Arthabaska: 357-4000, Chicoutimi: 549-8240, Drummondville: 478-1381, Granby: 375-5770, Rouyn-Noranda: 797-2321, St-Jean: 349-2651, St-Jérôme: 432-2110, Sherbrooke: 563-9440, Sorel: 746-2508, Trois-Rivières: 379-5444, St-Georges de Beauce: 228-2222. Copyright Canada, 1992, Sears Canada Inc.

Tous les articles, couleurs ou tailles de cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears.

Objectif: faire passer les diplômés du secondaire de 64 à 85%

Le Conseil supérieur de l'éducation estime que c'est la seule façon de faire face aux défis du 21e siècle

LIA LÉVESQUE
de la Presse Canadienne

Dans son plus récent avis, le Conseil supérieur de l'éducation soumet un ambitieux programme pour accroître la scolarisation des Québécois.

Dans un avis de 250 pages remis à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, ainsi qu'au ministre de l'Éducation, le Conseil supérieur énonce des objectifs quantitatifs que le Québec se doit d'atteindre s'il veut suivre en l'an 2000 les autres pays industrialisés.

Par exemple, au niveau secondaire, il recommande d'ici l'an 2000 de faire passer la proportion de Québécois ayant un diplôme d'enseignement secondaire avant l'âge de 20 ans de 64 pour cent à 85 pour cent.

Au niveau du cégep, l'objectif recommandé est de faire passer l'accès au diplôme d'études collégiales de 36 à 60 pour cent.

Idéalement, toutefois, la répartition des étudiants entre les secteurs pré-universitaire (général) et technique devrait être modifiée de 60-40 pour cent qu'elle est actuellement à 50-50.

Au niveau universitaire, l'accès devrait passer pour le diplôme de baccalauréat de 19 à 25 pour cent pour le diplôme de maîtrise de 3,5 à 5 pour cent et pour le doctorat de 0,4 à 1 pour cent.

L'organisme note également que les francophones ont un grand retard à combler face aux anglophones pour ce qui est de l'enseignement supérieur.

Pas le choix

Le Conseil insiste sur le fait que le Québec n'a pas le choix s'il veut entamer le 21e siècle en étant équipé pour concurrencer les autres pays industrialisés.

Les pays modernes ont fait de l'éducation une priorité. Dans tous les États industrialisés, on dit que la formation d'une main-d'œuvre compétente et polyvalente est l'outil principal de la réussite. «Nous n'avons plus le choix», lançait en conférence de presse M. Robert Bisailon, président du Conseil supérieur de l'éducation.

Pour parvenir à ces objectifs ambitieux, le Conseil énonce divers moyens. Par exemple, améliorer les services d'orientation des étudiants, qui ignorent sou-

vent différentes options qui s'offrent à eux.

Il conseille aussi de «diversifier les voies» de cheminement au collégial, permettant ainsi d'accroître les chances de réussite. Le passage d'un programme à l'autre, par exemple, pourrait être facilité.

Pour les adultes qui veulent retourner aux études au niveau collégial, on pourrait songer à différentes formules pour faciliter l'accès au diplôme, comme un programme réorganisé.

Dans son avis, le Conseil s'attarde aussi au financement de l'enseignement supérieur, mais sans être aussi précis dans ses chiffres.

Ainsi, il reconnaît qu'«il y aura un coût de système important, si l'on veut atteindre les ob-

jectifs nationaux fixés». Mais il appartient à l'État d'établir ses priorités et de faire les choix de société en conséquence.

Comme plusieurs autres organismes, il souligne qu'injecter de l'argent en éducation, c'est un investissement et non une dépense. C'est «façonner la société québécoise de demain».

Il propose aussi, dans le mode de financement des établissements, de tenir compte du cheminement des étudiants qui s'y inscrivent.

L'avis du Conseil supérieur de l'éducation sur l'enseignement post-secondaire a été bien reçu, autant chez les syndicats d'enseignants que la Fédération des cégeps.

La Fédération nationale des enseignants du Québec, qui regroupe les syndicats de professeurs de cégeps affiliés à la CSN, y voit «un véritable plaidoyer en faveur de l'accessibilité aux études supérieures».

La Fédération autonome du collégial, un regroupement de syndicats d'enseignants de cégeps indépendant de toute centrale, se réjouit surtout du fait que le Conseil supérieur plaide en faveur du maintien des cégeps.

À la Fédération des cégeps, qui regroupe les institutions collégiales, on se montre aussi satisfait de la foi réitérée dans les cégeps par le Conseil supérieur de l'éducation.

ENTREPÔT de
Boutique
Sélection
40% à 80% SUR TOUT
1043, AUTOROUTE «13», LAVAL
entre boul. Samson et boul.
St-Martin, à côté Tennis «13»
LIQUIDATION DE FAILLITE

Boutique
Sélection
MADAME-MONSIEUR
RE VUE (LES COPAINS)
VENTE 3 JOURS
40% à 70% SUR TOUT
Galeries d'Anjou, Carrefour Laval,
Place Bonaventure, Place Vertu,
Place Rosemère, Promenades St-
Bruno, Centre Laval, Place Versail-
les, Galeries Terrebonne, Fairview
FERMETURE: SAM. 31 OCT.
Carrefour du Nord, St-Jérôme
GALERIES RIVE-NORD, Repentigny

SKF
GBS GENERAL
HEARING SERVICE...
Montréal 937-7423 Laval 668-5330 Saint-Léonard 328-0471
St-Laurent 744-2721 Longueuil 678-2550 Mir-Est 254-0038

CLUB
MONTPELLIER
DAME MONSIEUR
VENTE 3 JOURS
40% à 70% SUR TOUT
CENTRE DUVERNAVY/LAVAL

Labelle
Fourrure
Depuis 1910
LA PLUS GRANDE COLLECTION
DE FOURRURES AU CANADA.



	PRIX COURANT	PRIX DE SOLDE	Taxes comprises
Vison Dark Ranch femelle	4 200 \$	2 900 \$	Taxes comprises
Pelisse	1 400 \$	975 \$	Taxes comprises
Chat sauvage	3 800 \$	2 600 \$	Taxes comprises
Chat sauvage	2 000 \$	1 400 \$	Taxes comprises

Une grande collection de manteaux de cuir et de cachemire gami de fourrure.

À qualité égale, nous déions quiconque de pouvoir offrir de meilleurs prix.

6570, rue Saint-Hubert
Montréal Tél.: 276-3701
Métro: Beaubien

Un jour seulement!

Vente aux enchères COLOSSALE
Samedi 31 octobre à Brossard

À partir de midi et pendant 5 heures seulement!
Plus de 450 appareils électroniques à liquider.

Surplus de l'inventaire d'un autre magasin.
Un commissaire-priseur écoulera plus de 150 000 \$ de stock!
Profitez d'occasions uniques sur des articles flambant neufs.

- Systèmes de son • Radios pour l'auto • Systèmes d'alarme
- TVs • Magnétoscopes • Téléphones • Répondeurs
- Accessoires • Caméscopes

Des prix incroyablement bas!
Exemples :
• magnéscope Hi-Fi Hitachi d'une valeur de 500 \$ mis à prix à 180 \$
• lecteur laser multiple Pioneer d'une valeur de 400 \$ mis à prix à 100 \$

Venez assister à une véritable vente aux enchères et profitez d'aubaines déirantes!
Ne manquez pas votre chance!
Du jamais-vu dans le monde de l'audio/vidéo!

Épargnez jusqu'à **75%** sur certains articles!

audio centre
8080, boul. Taschereau O., Brossard • 466-1999



STOP

FUTURES MARIÉES PASSEZ À L'ACTION!

PROFITEZ DU SOLDE INCROYABLE

DE ROBES DE MARIÉES

FRANCE B PRONUPTIA

TOUT UN ÉTAGE EN PROMOTION ET À

50%

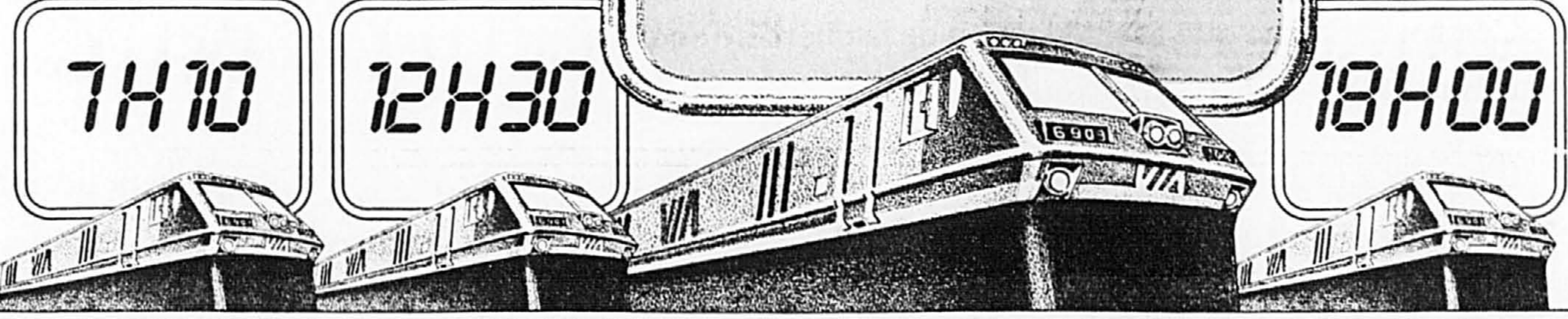
DE RABAIS et en cadeau la TPS

PAYEZ ET EMORTEZ FRANCE B. PRONUPTIA
6832, rue St-Hubert



Avec VIA, vous gagnez un train pour Québec... et vous gagnez du temps!

Un nouveau train et 4 départs du lundi au vendredi. Montréal-Québec en moins de 3 heures.



Avec notre tout nouveau départ de 16 h, nous avons maintenant 4 trains en direction de Québec, du lundi au vendredi. Et, vous arrivez à destination en moins de 3 heures. Vous voyagez plus vite et profitez d'un meilleur service que jamais, que ce soit en première classe VIA 1 avec son nouveau décor ou à bord d'une confortable voiture-coach. De plus, la gare de Sainte-Foy a été entièrement rénovée; le trajet Montréal-Québec devient donc plus commode que jamais. Finis les embouteillages, finis les tracas. Quatre départs quotidiens en semaine, quatre trains encore plus rapides: une autre bonne raison de prendre le train aujourd'hui.

Pour plus de renseignements, communiquez avec votre agent de voyages ou VIA Rail™ dès aujourd'hui au 871-1331.

VENEZ VOIR LE TRAIN AUJOURD'HUI



Avant de nous faire part de la nouvelle, on nous a demandé si nous étions bien assis.



Nous avons gagné le Prix Canada pour l'excellence en affaires : Lauréat 1992 Qualité totale. Un prix reconnaissant que l'assemblage, les housses et les matériaux de garniture intérieure de nos sièges reflètent la qualité exceptionnelle que nous tous, à l'usine de garnitures de la General Motors du Canada à Windsor, nous sommes engagés à atteindre.

CAW  **TCA**
LOCAL 1973

Ce prix confirme que la satisfaction de la clientèle en tant que but ultime est la bonne stratégie.

Il prouve que le bon choix est de donner cette responsabilité directement à chaque travailleur.

Il montre que lorsque le syndicat et les dirigeants ont un objectif commun, il est possible de dépasser les attentes.

De plus, il confirme une chose à laquelle nous croyons depuis longtemps. Lorsque la General Motors déclare : «La qualité GM s'exprime sur la route», elle respecte sa promesse.

Et tout en étant très fiers d'avoir gagné ce prix, notre *plus grande fierté* sera dans la fabrication de chacun de nos produits.

Car lorsqu'il s'agit de qualité de renommée internationale, on ne peut jamais se caler dans son fauteuil, à moins d'être un de nos clients.



Le Prix Canada pour l'excellence en affaires :
Lauréat 1992 Qualité totale.



Usine de garnitures de sièges de la General Motors du Canada à Windsor.

Des jeux québécois font leur marque sur la scène internationale

L'Association des consommateurs du Québec leur attribue ses prix d'excellence

DANIELLE BONNEAU

■ C'est un cru vraiment distinctif que celui des prix d'excellence et des prix poubelle 1993 décernés par l'Association des consommateurs du Québec (ACQ): pour la première fois, trois jeux québécois reçoivent les plus hauts honneurs... et autre première, une cassette vidéo est jugée d'une violence telle qu'elle n'est pas du tout recommandée.

La revue Jouets, réalisée par l'ACQ et encartée dans l'édition de novembre du magazine *Protégez-Vous*, évalue 337 jeux et jouets, dont plus de 200 nouveautés et 29 jeux vidéo. Les nombreux produits québécois testés cette année constituent d'excellents achats, a souligné hier la rédactrice en chef, Guylaine Bergeron.

« Ils ont tous reçu une très bonne cote », a-t-elle précisé.

Trois des 13 prix d'excellence, de fait, ont été décernés à des jeux conçus et fabriqués ici: *Tutti Frutti*, une pâte à modeler non toxique de quatre couleurs, très malléable, sentant bon et pouvant être réhydratée si elle sèche (environ 10 \$); *Maestria*, un jeu de mots original opposant deux joueurs ou se jouant seul, ayant pour but, en se servant de jetons, de former des lettres le plus rapidement possible, pour faire un mot (environ 35 \$); et *Puzz-3D* *Le vieux manoir*, un casse-tête en trois dimensions comprenant des pièces en styromousse, qui constitue un défi différent de celui du casse-tête traditionnel (environ 25 \$).

Ces trois jeux sont déjà en demande ailleurs dans le monde, ont révélé leurs inventeurs et leurs promoteurs. La pâte à modeler *Tutti Frutti*, à peine lancée sur le marché, intéresse fortement l'Angleterre, la France et les États-Unis, a indiqué Georges Gareau, président et co-propriétaire de Bo-Jeux, qui la fabrique et est responsable de sa mise en marché.

Paul E. Gallant, inventeur des casse-tête *Puzz-3D* et président de la compagnie Wrebbit, a quant à lui huit modèles sur le marché et remporte un énorme succès au Canada et aux États-Unis. Grâce au Capitole de Washington et au Château de Bavière, les deux modèles les plus prisés au sud de la frontière, 60 p. cent de ses ventes sont réalisées aux États-Unis. Les quatre casse-tête en trois dimensions inspirés de la série télévisée *Passé-Partout*, qui seront lancés la semaine prochaine, devraient être populaires au Québec, croit-il. La maison de Canelle et de PrunEAU, la maison de Lorient et de Mélidor, l'école et le terrain de jeu coûteront environ 14 \$ chacun.

Maestria, introduit au début de l'année, a été sélectionné par la revue spécialisée américaine *Games*, et fait partie du club très sélect des 100 meilleurs jeux de l'année 92-93 cités dans son édi-

tion spéciale annuelle *Games 100*. La réaction a été immédiate. Productions Mava reçoit des commandes de presque tous les États, a souligné l'inventeur, l'ingénieur montréalais Rufino Martinez. Le jeu est universel, a-t-il précisé. La France et l'Angleterre sont intéressées, mais il préfère développer les marchés fonctionnant bien avant de se lancer à la conquête de d'autres territoires.

Parmi les autres jouets qui se sont favorablement distingués, on retrouve le *Kritters Keyboard*, de la compagnie V-Tech. Le clavier électronique est muni d'un volume réglable et fait jouer 11 mélodies préenregistrées (environ 40 \$). Six des sept touches représentent un animal (vache, mouton, chat, etc.) et permettent aux petits de choisir un cri et de lui faire « chanter » les mélodies. Les bambins, par ailleurs, pourront enfin s'amuser avec une voiture de course téléguidée conçue pour leurs petits doigts malhabiles, le *Little RC Buggy*, de Tomy (environ 50 \$). Ce prix d'excellence devrait aider la compagnie Irwin, qui possède depuis janvier les droits de distribution d'une cinquantaine de jouets Tomy au Canada, à les faire connaître.

Vingt jouets, par ailleurs, ont reçu un prix poubelle. Un record. Selon Guylaine Bergeron, plusieurs avaient des problèmes de conception, comme le *Pitch Hitter Baseball* (Today's Kids), essayé trois fois, la *P'tite miss sirène chantante* (Mattel), très lourde et dont le chant fait peur aux enfants, et le *Lecteur de cassettes Disney* (Mattel), qui avait un son exécrable après un mois d'utilisation. Des compagnies éprouvent également des problèmes de contrôle de qualité, poursuit Mme Bergeron. Le système de construction *Tinkertoy* (Playskool), par exemple, a été adoré des enfants, mais après deux mois de tests, certaines pièces se sont fendues et sont devenues inutilisables.

L'ACQ a toujours dénoncé la violence contenue dans les cassettes vidéo, mais ne leur a jamais attribué un prix poubelle. Mais *Super Nintendo Super Smash* a dépassé les bornes, dit Mme Bergeron. Dans ce jeu, en effet, les concurrents d'un jeu questionnaire-télévisé doivent, pour gagner des prix, tuer le plus d'ennemis possible...

L'ACQ organise aujourd'hui une journée portes ouvertes et invite ceux qui veulent voir et manipuler les jouets à venir les visiter au 7383 rue de La Roche.

DONNEZ-MOI DES AILES

SOCIÉTÉ POUR LES ENFANTS HANDICAPÉS DU QUÉBEC
2300 ouest, boulevard René-Lévesque
Montréal (Québec) H3H 2R5
Tel. (514) 937-6171



Paul E. Gallant, inventeur du casse-tête en trois dimensions *Puzz-3D*, Georges Gareau, président et co-propriétaire de Bo-Jeux, qui fabrique et distribue la pâte à modeler *Tutti Frutti* et Rufino Martinez, inventeur de *Maestria*, remportent du succès sur la scène internationale.

PHOTO PIERRE McCANN, La Presse

Pas cher pour parler affaires... et pour avoir enfin tout son temps!



AUDIOVOX

149\$

MOTOROLA

149\$

Les téléphones offerts ne correspondent pas nécessairement aux modèles représentés

NOKIA

199\$

Voici enfin des outils de travail abordables. Offrez-vous dès maintenant un nouveau téléphone cellulaire pour la voiture ou un modèle transportable à partir de 149\$, ou encore un appareil portatif à seulement 199\$ — et vous aurez vraiment tout votre temps!

Au choix, des grandes marques comme Motorola, Audiovox, Nokia, DiamondTel, Ericsson et bien d'autres. Pour profiter de l'une de ces offres spéciales, souscrivez à l'un ou l'autre des programmes de Cantel pour une période de 36 mois.

Choisissez le Programme à période fixe Cantel et vous pouvez, chaque mois, parler gratuitement durant 30 minutes. Ce

programme comprend, durant deux mois, les frais d'utilisation du service de message mobile et la facturation détaillée sans aucuns frais.

Ou encore, choisissez notre nouveau programme « J'ai tout mon temps » qui vous permet de parler gratuitement et autant que vous le désirez les soirs et fins de semaine jusqu'au 31 décembre 1992.

Alors que ce soit pour les affaires ou le plaisir, dites-vous bien que vous avez tout votre temps quand vous avez les bonnes connexions. Avec Cantel, le chef de file en matière de cellulaire au pays.

Renseignez-vous auprès de votre détaillant Rogers Centre de service Cantel.

Montréal

770, rue Notre-Dame ouest
(à l'intersection de la rue Université)
875-9512

5954, boul. Métropolitain est
(entre les boul. Lacordaire et Langelier)
257-8826

ROGERS

CENTRES DE SERVICE CANTEL

Laval — 3364, boulevard St-Martin ouest
(entre les boul. Daniel-Johnson et Chomedey
devant le Centre 2000)
682-2640

St-Laurent — 6315, Ch. Côte-de-Liesse
(près du boul. Cavendish)
738-3833

HÂTEZ-VOUS!

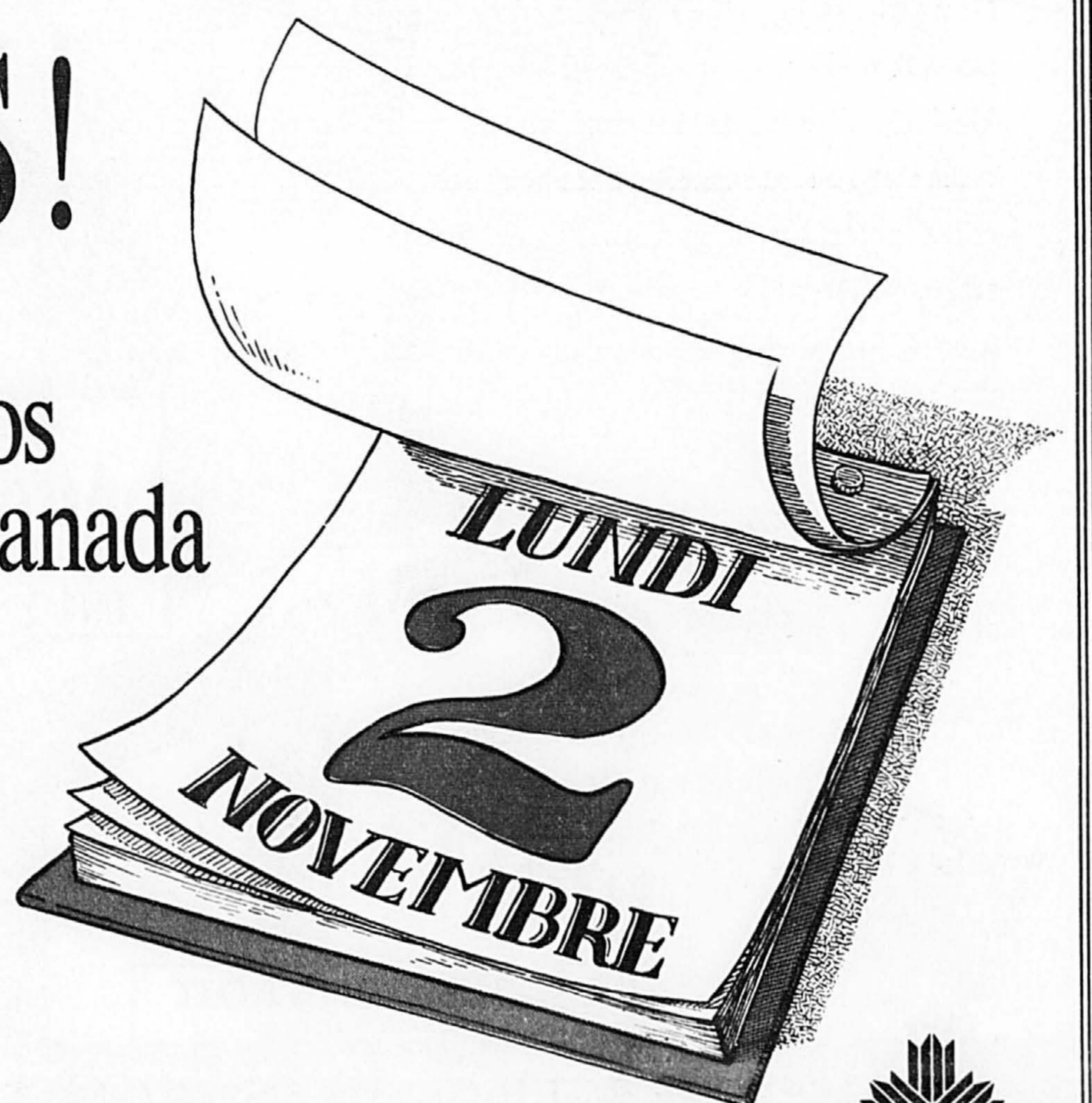
Vous avez jusqu'au lundi
2 novembre pour acheter vos
Obligations d'épargne du Canada

6%
LA PREMIÈRE ANNÉE

Pour transformer vos économies en Obligations d'épargne du Canada, vous devez agir dès maintenant. Le lundi 2 novembre est le dernier jour où vous

pouvez les acheter à leur valeur nominale. Après quoi, il sera trop tard.

Alors, faites vite! Achetez aujourd'hui même vos nouvelles obligations à votre institution financière.



Canada



Témoignage



«Étant propriétaire des villas-condo #114 et 205, au 9th Green de Pompano Beach, j'ai acheté par le biais de Florida First car cette entreprise a fait un choix judicieux pour l'emplacement. C'est un endroit de rêve où, j'en suis sûr, nous écoulons des jours heureux, mon épouse et moi, ainsi que notre famille.»

MAURICE BESNER
Pharmacien propriétaire
PHARMACIE JEAN COUTU

Vous aussi, réalisez votre rêve!



FLORIDA FIRST
98, Laurier Ouest, Montréal
TÉL.: (514) 274-5165 • 1 (800) 465-8332

IL FAUT LE VOIR... (VIDÉO) POUR LE CROIRE!

ASPIRATEUR CENTRAL BEAM

RESPECTE L'ENVIRONNEMENT
DÉTAILS EN MAGASIN

ENVIRO SMART

BEAM

LE PLUS VENDU AU CANADA

L'ASPIRATEUR CENTRAL "ENVIRO SMART"

- ✓ NOTRE MODÈLE LE PLUS PUISSANT
- ✓ SILENCIEUX
- ✓ L'UNITÉ CENTRALE GARANTIE JUSQU'À L'AN 2002

BEAM
L'ASPIRATEUR CENTRAL LE PLUS VENDU AU CANADA

AUSSI DISPONIBLE ENSEMBLE COMPLET

COMPRENANT:

- ✓ 3 PRISES
- ✓ 8 ACCESSOIRES (INCLUANT BROSSÉ À PLANCHER COMBINÉE)
- ✓ ENSEMBLE COMPLET D'INSTALLATION

\$398.00 SEULEMENT

AYLMER R.H. Électrique Enr. 1706, chemin Pink 778-2414 Beloil Ma Balayouse 200, boul. Laurier 464-1014	BOUCHERVILLE Beam du Québec 14713, rue Ampère 449-9400 BROSSARD Aspirateur Multi-Service 5245, av. Taschereau, case B14 443-4109	DOLLARD-DES-ORMEAUX Multi-Service 4360C, boul. des Sources 884-5511 GATINEAU R.H. Électrique Enr. 807, boul. St-René Ouest 568-2866	LAVAL Le Géant de l'Aspirateur 18, boul. des Laurentides 662-2196 LAVAL (Vimont) Aspirateur Centre R. Lambert 1782, boul. des Laurentides 669-7081	LONGUEUIL Aspirateur Multi-Service 2177, chemin de Chambly 647-4530 SAINT-JÉRÔME Aspirateur Centre Expert Inc. 498, rue Saint-Georges 432-1330	SAINTE-THERÈSE Aspirateur Centre R. Lambert 125, rue Turgeon 435-6431 REPERTIGNY Centre Lumière Repertigny 243, boul. Briem 585-4988
--	---	--	---	---	---

Avortement du procès de deux hommes, accusés de meurtre, à cause d'un point de droit

JEAN-PAUL CHARBONNEAU
SAINT-JÉRÔME

■ Parce qu'un avocat de la défense ne peut contre-interroger un ancien client invité à la barre par la poursuite, le juge Réjean Paul a été obligé, hier, de décréter un avortement de procès et de renvoyer chez eux les huit hommes et quatre femmes qui venaient à peine de former le jury appelé à juger Jean-Guy Tremblay et André Huneault dans une affaire de meurtre.

C'est la deuxième fois depuis lundi qu'un juge de la Cour supérieure doit annuler un procès au palais de justice de Saint-Jérôme. Cette situation peu commune a fait dire au juge Paul que ce n'était pas une bonne semaine pour les assises à cet endroit. Dans l'autre cas, le procès a été annulé parce que l'accusé a subi une râlée à la prison de Bordeaux.

À l'ajournement de 11h, Me Maurice Lemoyne faisait les cent pas avec ses collègues de la défense dans le corridor lorsqu'il a aperçu, assis sur un banc, un homme qu'il a très bien connu à Sorel pour l'avoir représenté à quelques reprises devant le tribunal civil. Cet homme avait été assigné par le ministère public pour venir identifier la victime de l'assassinat, Guido Sommer.

Il en a immédiatement informé sa consœur de la Couronne, Me Ginette Mailliet. Puis ce fut au tour du juge Paul de recevoir les confidences de Me Lemoyne.

Généralement, un avocat sait beaucoup de choses sur son client et cette situation risque de causer un préjudice au témoin.

Me Lemoyne a expliqué que c'est à cause de l'orthographe grecque qu'il ne s'était pas aperçu que sur la liste des témoins de la poursuite qui lui a été remise que le nom d'un ancien client y figurait. Dans ses dossiers, le nom propre de cette personne commence par les lettres Chi et sur la liste de la Couronne par Hi. «En grec, a précisé Me Lemoyne, Chi et Hi se prononcent de la même façon.»

Afin que l'accusé Tremblay puisse se trouver un autre avocat, le juge Paul a souligné aux jurés qu'il n'avait pas d'autre choix que de décréter un avortement de procès.

«C'est malheureux pour vous que l'expérience d'être juré ait été de si courte durée. Mais avant de vous séparer, vous pouvez aller dîner ensemble», a conclu le président du tribunal.

Une nouvelle date pour ce procès sera fixée la semaine prochaine lors de l'ouverture du terme des assises.

Cette annulation n'a pas fait le bonheur de Me Mailliet et des agents Alain Gariépy et Michel Tanguay, de l'escouade des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec, qui travaillent d'arrache-pied depuis des mois pour préparer cette cause.

Le cadavre de Sommer a été découvert enseveli, le 8 septembre 1991, dans un champ appartenant aux Forces armées canadiennes à Bois-des-Filions. Dans le résumé de la preuve qu'elle prévoyait faire lors de ce procès, Me Mailliet a dit à l'ouverture de l'audience, hier matin, que ce cadavre avait été découvert tout à fait par hasard.

Tremblay et Huneault sont détenus depuis mars.

Orthographe grecque

Peu après midi, le président du tribunal a informé les jurés du fait que Me Lemoyne lui avait demandé de se retirer du dossier parce qu'une règle du Barreau interdisait à un avocat de contre-interroger un ancien client.

ARCHAMBAULT

MUSIQUE
LA PLUS GRANDE MAISON DE MUSIQUE AU QUÉBEC

DU JAMAIS VU!

DES PRIX JAMAIS VUS!

Le plus grand SOLDE de pianos à Montréal

29 - 30 - 31 octobre
JEUDI 9H30 à 21H • VENDREDI 9H30 à 21H • SAMEDI 9H30 à 18H

Pour 3 jours seulement, Archambault musique vous offre le plus grand choix de pianos acoustiques, de claviers et de pianos électroniques jamais rassemblés sous un même toit. Plus de 150 pianos à écarter parmi les marques les plus réputées au monde. Cela est rendu possible grâce à la collaboration de nos manufacturiers:

Baldwin

YAMAHA KAWAI

KORG Roland

CASIO. E-MU

Financement facile.
Avant d'acheter venez voir

GRATUIT
accord et service après-vente à tous nos clients

UN SEUL ENDROIT
TEMPORAIREMENT AU:

502 est, Ste-Catherine, 2^e étage

stationnement à l'arrière



CRTC Avis public Canada

Avis public CRTC 1992-71. Le Conseil a été saisi des demandes suivantes: 4. TORONTO (Ont.). Demande (920911500) présentée par VISION TV en vue de modifier la condition de licence concernant le nombre de minutes de matériel publicitaire que la titulaire peut distribuer au cours de chaque heure d'hologramme, en n'incluant pas dans ce calcul les messages faisant la promotion d'émissions canadiennes qui seront diffusées à son service. Examen de la demande: 315, rue Queen Est, Toronto (Ont.), M5A 1S7. La demande et les renseignements sur le processus d'intervention sont disponibles en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1, promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qué.). Les interventions écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme a été envoyée à la requérante le ou avant le 24 novembre 1992. Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter la direction des Audiences publiques du CRTC (819) 997-1328, ou les Services d'information du CRTC à Hull au (819) 997-0313. Fax (819) 994-0218.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes / Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

PLUS DE 3 000 POINTS OFFERTS, CETTE SEMAINE, DANS La Presse

Si vous êtes membre du CLUB, entrez le code suivant:

45464697

Sinon, composez, à Montréal, le 251-8688 ou, sans frais, le 1 800 563-8688.

CLUB Multipoints

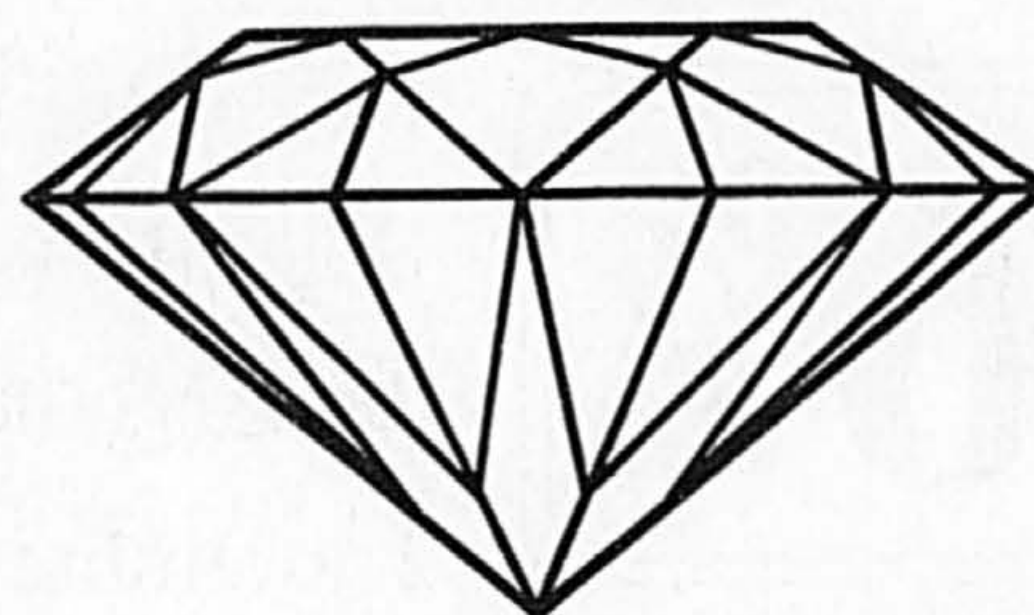
Il est strictement interdit de reproduire (par tout moyen) les codes du CLUB MULTI-POINTS. Seuls les partenaires autorisés peuvent les reproduire. Les contrevenants seront poursuivis. 1991 Le Groupe Vidéotron Inc. "Tous droits réservés".

EN EXCLUSIVITÉ CHEZ OGILVY

LUCAS JOAILLIERS ET LE CENTRE D'INFORMATION DU DIAMANT

PRÉSENTENT

LES OEUVRES PRIMÉES DU CONCOURS PRIX-DIAMANT-INTERNATIONAL 1992
UNE COLLECTION SPECTACULAIRE DE BIJOUX SERTIS DE DIAMANTS



LES VENDREDI 30 ET SAMEDI 31 OCTOBRE 1992 (Heures d'ouverture du magasin)

LUCAS OGILVY
REZ-DE-CHAUSSEE
Sainte-Catherine
angle de la Montagne

Maintenant dans tous les magasins et à l'entrepôt A. Gold & Sons
LA MODE DERNIER CRI À RABAIS EXCEPTIONNEL
 Et n'oubliez pas... «*Nous ne signons que des vêtements qui vous vont à la perfection*»[®]

Économisez 168 \$

Cet automne,
 misez sur l'élégance
 Vestons sport droits
 ou croisés
 de coupe soignée

Superbe choix
 Tailles 38-46

Ord. 495 \$
327 \$

Économisez 50 \$
 PANTALONS DE GABARDINE DE LAINE
 CLASSIQUE À TRIPLE PLI
 Taillé au Canada dans la plus belle laine
 Biella d'Italie • 10 teintes • Tailles 32-46

Ord. 135 \$
 Seulement
85 \$



Économisez 198 \$
 MANTEAUX D'HIVER
 CONTEMPORAINS
 EN CACHEMIRE ET LAINE
 Droits ou croisés • 3 modèles
 4 teintes • Tailles 38-46

Ord. 595 \$
 Seulement
397 \$



Économisez 168 \$
 VESTONS SPORT
 ÉLÉGANTS

Ord. 495 \$
 Seulement
327 \$



DANIEL PILON POUR
A. Gold & Sons
 Depuis 1899

© 1992

Fameux entrepôt 2050-2056, Bleury
 960, Ste-Catherine O. • La Place Vertu
 Fairview Pte-Claire • Centre Rockland

A. Gold & Sons
 DEPUIS 1899

Le Carrefour Laval • Les Galeries d'Anjou
 Les Promenades Saint-Bruno
 Mail Champlain Brossard

CARTES AMERICAN EXPRESS, VISA, MASTERCARD, DINERS, A. GOLD & SONS

SAMEDI DÈS 9 h C'EST LE DÉBUT DES JOURS SEARS



RABAIS
Ens. de matelas
'Prestige'.
Ord. 1139,98\$-2199,98\$.
Ens.....**539,99\$-
949,99\$**



389⁹⁹
Ch. Ord. 649,99\$
**Rabais 40%. Lit à
tiroirs Colormates**
à 4 panneaux de couleurs
interchangeables.



299⁹⁹
Ch. Ord. 399,99\$
**Rabais 100\$. Scie à table
CRAFTSMAN[®] 10" à moteur
13 A. No 27510.**



89⁹⁹
En.
**Jeu d'outils 83 pièces
pour mécanicien.**
Garanti à vie*. No 45644.
*Détails de la garantie en magasin



199⁹⁹
En.
**Batterie de cuisine 10
pièces Super Lourde III[®] faite
au Canada. No 13850.**

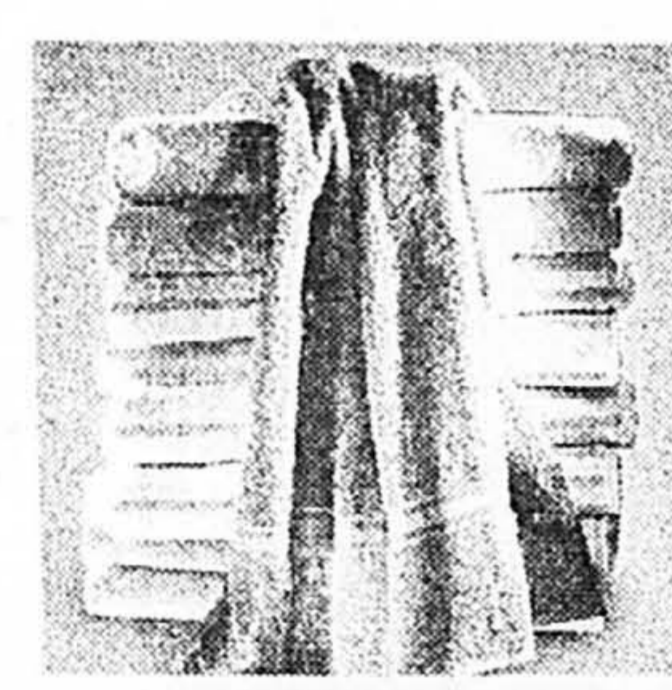


RABAIS 50%
**Toute la peinture
d'intérieur**
Joie de vivre. 4 L.
Ord. 29,99\$-34,99\$.
Ch.....**14,99\$-17,49\$**



99[¢]
Ch. Ord. 2,99\$
**Rabais 2\$. Films Sears
pour épreuves couleur*.**
135 pour 24 épreuves.
4 par client.
†Développement non compris

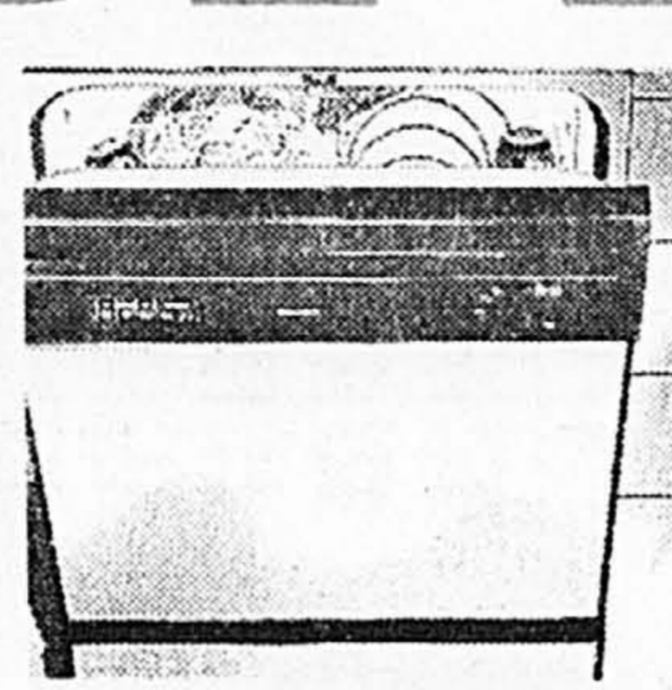
C'EST NOTRE PLUS GRANDE RÉCLAME DE L'ANNÉE



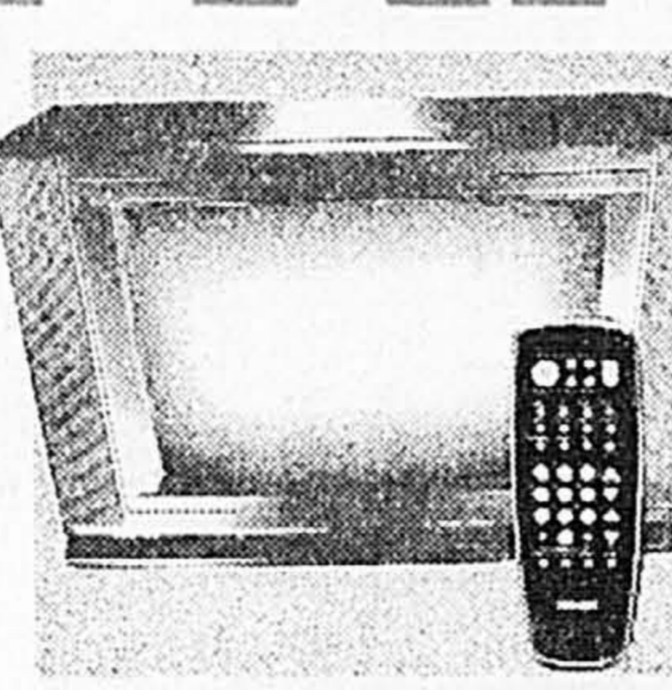
8⁸⁸
Ch. Ord. 11,99\$
**Rabais 50%. Serviettes
Colormates[®] par J.P.**
Stevens. 100% coton, uni ou à
motifs.
Débarbouillette, de toilette et drap de bain
aussi en réclame



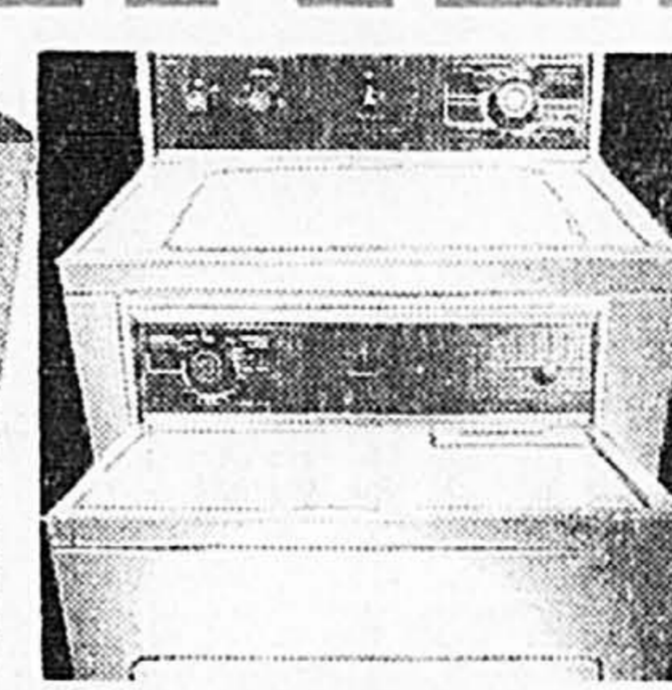
19⁹⁹
Paq. de 4 grands
oreillers. Fais au Canada.
Emballés dans un sac de
rangement en vinyle.



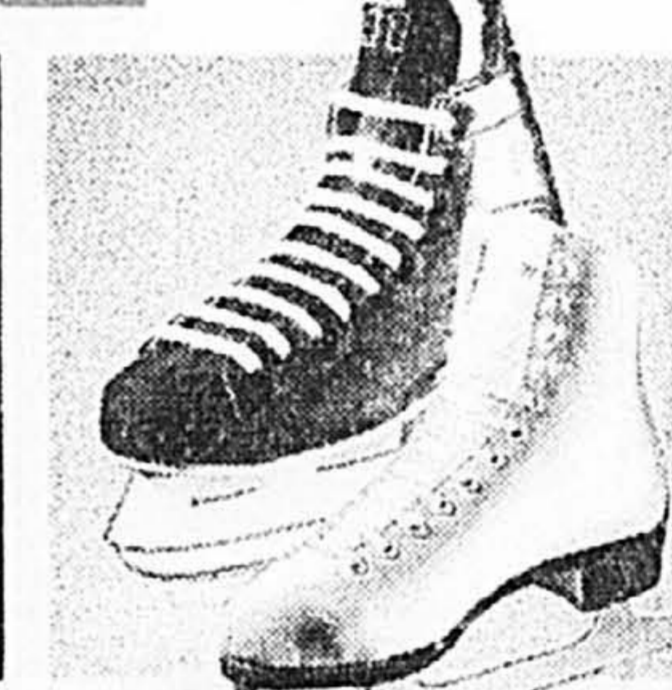
469⁹⁹
Ch. Ord. 619,99\$
Rabais 150\$.
Lave-vaisselle 24" Kenmore
5 cycles à encastrer.
228 872 340.
Supplément pour installation



399⁹⁹
Ch.
**Rabais supplémentaire
de 70\$. Télécouleur
stéréo 21".** Était 519,99\$.
Puis 469,99\$. 578 814 922.
Les prix ord. mentionnés sont des prix
Sears



588[¢]
Ch. Ord. 410,99\$
Laveuse. 268 842 400.
Après le 28 novembre 1992, **689,99\$**
Sècheuse. 268 882 400.
Ord. 449,99\$. Ch. **438\$**
Après le 28 novembre 1992, **499,99\$**



**RABAIS
10\$-20\$**
Patins Bauer choisis.
Ord. 44,99\$-79,99\$.
Paire.....**34,99\$-59,99\$**

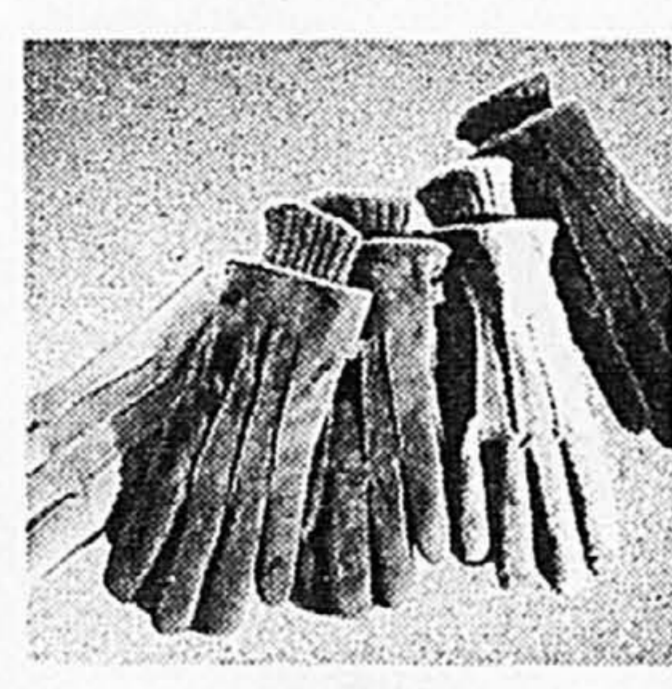


RABAIS 50%
**Vêtements molletonnés
Court Club[®].** Haut ou
pantalon pour hommes.
Ord. 24\$.
Ch.....**11,99\$**

À NOS PLUS BAS PRIX DE LA SAISON!



RABAIS 50%
Pantalon Pierre Cardin.
En gabardine ou velours côtelé.
Ord. 45\$.
Ch.....**22,49\$**
Ceinture non comprise



11⁹⁹
Paire Ord. 18\$
**Rabais 1/3. Gants en
suède pour femmes.**
Doublure amovible en tricot
acrylique.



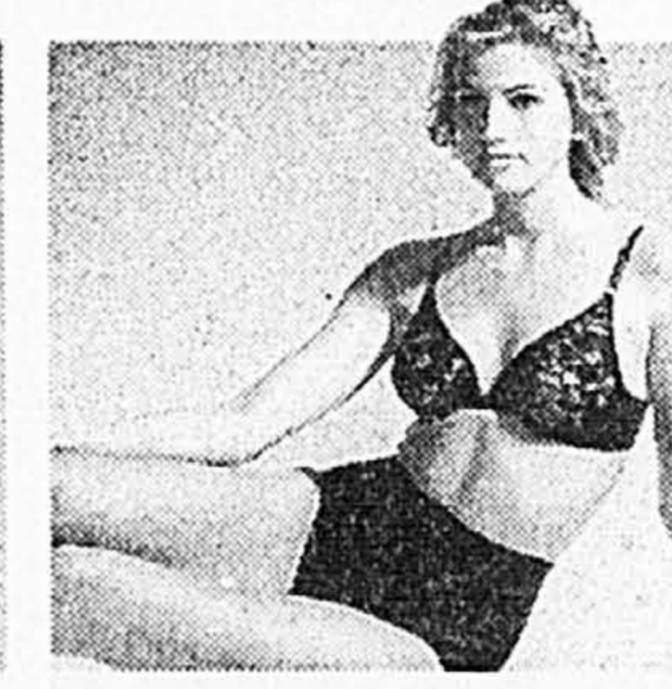
3⁹⁹
Ch. 12-24 mois
**Pull coton à col roulé
pour enfants.**
2-3X. Ch.....**4,44\$**
4-6X. Ch.....**4,77\$**



39⁹⁹
Paire Pour femmes Ord. 60\$
**Bottes de randonnée
Cougar[®].** Pour femmes,
6-11. Pour hommes, 7-12.
Ord. 80\$. Paire....**49,99\$**



189⁹⁹
Ch. Ord. 249,20\$
Rabais 59\$-99\$.
**Blouson en cuir pour
femmes.** Choix de 3
modèles. Noir, violet, bleu. P-G
Des modèles et des couleurs peuvent manquer
dans certains magasins



RABAIS 40%
**Tous les soutiens-gorge,
culottes et sous-vêtements
Warner's[®].** Faites votre choix!



29⁹⁹
Ch.
Prêtes pour les fêtes
avec un chemisier habillé ou un
pull en angora de lapin.

DES CENTAINES D'AUTRES RABAIS EN MAGASIN...



**ÉVITEZ
LA COHUE!**
Pour mieux vous servir,
nos magasins sont
maintenant ouverts
les mercredis soirs
jusqu'à 21 h.

Prix en vigueur jusqu'au samedi 14 novembre 1992, sauf avis contraire, dans la limite des stocks disponibles



vous en avez pour votre argent... et plus

et quantités de bons achats



SATISFACTION OU
REMBOURSEMENT

SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ
DANS TOUT LE CANADA

LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES
MAGASINS À RAYONS AU CANADA

LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE
DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Région de Montréal: Anjou: 353-7770, Brossard: 465-1000, LaSalle: 364-7310, Laval: 682-1200, Pointe-Claire: 694-8815, Repentigny: 582-5532, St-Bruno: 441-6603, Ste-Marthe-sur-le-Lac: 491-5000, Ville St-Laurent: 335-7770. Région de Québec: Québec: 529-9861, Lévis: 833-4711, Ste-Foy: 658-2121. En province: Alma: 662-2222, Arthabaska: 357-4000, Chicoutimi: 549-8240, Drummondville: 478-1381, Granby: 375-5770, Rouyn-Noranda: 797-2321, St-Jean: 349-2651, St-Jérôme: 432-2110, Sherbrooke: 563-9440, Sorel: 746-2508, Trois-Rivières: 379-5444, St-Georges de Beauce: 228-2222. Copyright Canada, 1992, Sears Canada Inc. Tous les articles, couleurs ou tailles de cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears.